

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de
communes Briance Sud Haute-Vienne



ENTRE

La communauté de communes de Briance Sud Haute-Vienne

Représenté par Marc Ditlecadet, son président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 novembre 2021

Ci-après désigné par l'EPCI,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame la Préfète, Fabienne BALUSSOU,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

AINSI QUE

Le Département de la Haute-Vienne,

Représentée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS,

Ci-après désignée par « le Département ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Située au sud et à proximité de l'agglomération de Limoges, elle est irriguée par l'autoroute A 20 au travers de quatre échangeurs. Cette situation géographique et cette desserte routière lui confèrent une attractivité certaine, comme en témoigne l'arrivée de nouvelles populations.

1.2. État des lieux écologiques du territoire

La communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne est engagée dans la démarche écologique : elle vient également de finaliser son PCAET volontaire (conseil communautaire du 23 novembre 2021). La stratégie vise une neutralité énergétique à l'horizon 2050.

En ce qui concerne l'état des lieux écologiques du territoire, le diagnostic annexé au CRTE comprend de nombreux indicateurs recensés dans la circulaire du 20 novembre 2020, il est joint en annexe 1 (page 8 à 15).

Article 2 – Ambition du territoire de Briance Sud Haute-Vienne

Synthèse du diagnostic de territoire et des enjeux du territoire :

Thème	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Services à la population	<p>Existence de plusieurs pôles de services sur le territoire (Magnac-Bourg, Pierre-Buffière, St Germain Les Belles, St Hilaire Bonneval)</p> <p>Maison France Services à St Germain les Belles et à Saint-Genest-sur-Roselle</p> <p>Bureaux de poste (Pierre-Buffière et St Germain) et agences postales,</p> <p>Service d'aide à domicile pour les personnes âgées (Instance de coordination),</p> <p>Deux collèges et des écoles dans la plupart des communes</p> <p>Structures périscolaires</p> <p>Maison du département</p>	<p>Éloignement</p> <p>Évolution démographique</p>	<p>Maintien des structures existantes et des services publics</p> <p>Déploiement de la fibre optique</p> <p>Développement de services itinérants</p> <p>Projet de Tiers-lieux</p> <p>Maison France Services</p> <p>Aides pour le maintien de commerces, de services dans les centres bourgs</p>	<p>Fermeture progressive des services publics (Centre des Finances Publiques, Bureaux de poste, Gendarmerie, Gares SNCF...)</p> <p>Fermeture de commerces de proximité</p> <p>Impact de la crise sanitaire</p> <p>Baisse de la population entraînant la fermeture de classes</p>
Santé	<p>Offre de soin globalement satisfaisante</p> <p>Présence de deux EHPAD sur le territoire</p> <p>Services de soins et d'aide à domicile (Croix Rouge, Instance de coordination, Services infirmiers sur 5 communes)</p>	<p>Vieillessement du corps médical</p> <p>Difficultés pour attirer de jeunes praticiens</p> <p>Les nouvelles générations de médecins privilégient les visites au cabinet au détriment des visites à domicile</p> <p>Absence de médecins</p>	<p>Projet de Maison de Santé à Pierre-Buffière</p> <p>Développement de la télémédecine</p> <p>Formation de la population à l'utilisation des défibrillateurs et aux gestes de premiers secours</p> <p>Création de points de consultation</p>	<p>Non remplacement de certains professionnels de santé à la suite de leur départ en retraite</p>

	Proximité du Centre Hospitalier Universitaire de Limoges et du Centre hospitalier de Saint Yrieix La Perche	spécialisés Absence de médecine alternative		
Habitat / urbanisme	<p>Situation géographique (desserte par l'autoroute A20 qui irrigue le territoire avec 4 échangeurs, 4 gares SNCF)</p> <p>Prix du foncier</p> <p>Cadre de vie, environnement</p> <p>Documents d'urbanisme</p> <p>Habitat individuel dans de petits villages</p>	<p>PLU trop restrictifs imposant des petites parcelles qui ne répondent pas aux attentes de nombreuses personnes</p> <p>Manque de terrains constructibles en dehors des lotissements</p> <p>Manque d'attractivité des centre-bourgs</p> <p>Précarité énergétique de nombreux logements</p> <p>Habitat vacant ou dégradé dans les centre-bourgs</p> <p>Coût de réhabilitation de l'habitat ancien</p> <p>Manque de logements locatifs de qualité</p> <p>Coût de l'habitat</p>	<p>Opération de revitalisation de centre-bourg</p> <p>Mise en valeur du patrimoine des centre-bourgs</p> <p>Création d'une plateforme dédiée à la rénovation énergétique des logements</p> <p>Simplification des démarches pour l'accès aux aides au logement</p> <p>Aménagement de logements locatifs par l'ODHAC,</p> <p>Création de nouveaux lotissements</p> <p>Aménagement de logements accessibles dans les bourgs</p>	<p>Désaffectation des centre-bourgs anciens, notamment à cause du bâti ancien, énergivore et trop coûteux à réhabiliter</p> <p>Baisse démographique dans certaines communes en particulier du sud du territoire</p> <p>Création de cités dortoirs</p>
Développement économique / emploi	<p>Présence de 4 zones d'activités à proximité immédiate d'un échangeur de l'A20 entre Brive La Gaillarde et Limoges</p> <p>Présence de plusieurs PME dynamiques (Minerva-oil, Automobiles Chatenet, OHMEO, GEIQ Transports et Services Nouvelle Aquitaine, Société SOCIALIM...)</p> <p>Présence d'un pôle bois sur la ZAE du Martoulet, à proximité de massifs forestiers</p> <p>Classement du territoire en Zone de Revitalisation Rurale</p> <p>Importance des aides accordées pour l'installation d'activités, le développement des entreprises existantes</p>	<p>Vieillesse des chefs d'entreprises</p> <p>Manque de certains commerces dans les bourgs (boucherie, station-service...)</p> <p>De nombreux actifs travaillent à l'extérieur du territoire</p> <p>Fragilité des petits commerces de centre-bourgs</p> <p>Difficultés à recruter pour certaines entreprises, en particulier de la main d'œuvre qualifiée</p> <p>Manque de services sur la ZAE du Martoulet (absence de service de restauration pour le personnel)</p> <p>Dépendance à l'emploi vis-à-vis de l'agglomération de</p>	<p>Extension de la ZAE du Martoulet</p> <p>Entreprises souhaitant s'installer sur les ZAE du territoire</p> <p>Disponibilité de réserves foncières à vocation économique</p> <p>Soutien aux derniers commerces</p> <p>Possibilité de réaliser des ateliers relais ou d'apporter des aides à l'immobilier d'entreprises selon les situations</p> <p>Développement des tiers-lieux et du télétravail, création d'espaces de co-working</p> <p>Valorisation de la filière bois</p> <p>Déploiement de la fibre optique</p>	<p>Disparition d'entreprises en l'absence de repreneurs</p> <p>Augmentation du coût du carburant</p> <p>Risque de métropolisation</p> <p>Conséquences de la crise sanitaire</p>

	et la création d'emplois	Limoges		
Agriculture / Sylviculture	<p>Qualité de la filière Élevage (Labellisation de la race bovine Limousine)</p> <p>Présence de quelques exploitations arboricoles</p> <p>Diversification des exploitations</p> <p>Développement de l'agriculture biologique</p> <p>Présence d'associations qui favorisent l'approvisionnement des consommateurs en produits locaux</p> <p>Plateforme AGRILocal mise en place par le CD87</p> <p>Installations de jeunes agriculteurs</p> <p>Importance de la sylviculture.</p>	<p>Vieillesse des chefs d'exploitation</p> <p>Coût de reprise des exploitations,</p> <p>Pressions sur le marché foncier</p> <p>Baisse du nombre d'exploitations</p> <p>Volatilité des cours des productions agricoles</p> <p>Manque de vétérinaires</p> <p>Dépendance à la PAC</p> <p>Morcellement de la propriété forestière</p> <p>Difficultés d'accès au foncier en particulier pour les candidats à l'installation</p>	<p>Possibilité de revenus complémentaires avec le développement des énergies renouvelables</p> <p>Soutien à l'installation des jeunes agriculteurs</p>	<p>Changement climatique (Sécheresse, problème des ressources en eau...)</p> <p>Développement des énergies renouvelables au détriment de l'agriculture</p> <p>Extension des exploitations existantes au détriment de nouvelles installations</p> <p>Diminution de la consommation de viande</p>
Tourisme / patrimoine / paysage	<p>Deux communes ont le label « Villages étape » (Magnac-Bourg et Pierre-Buffière)</p> <p>Le territoire est situé sur la route de Saint Jacques de Compostelle</p> <p>Camping de Montréal à Saint Germain Les Belles</p> <p>Présence d'équipements culturels et de lieux de visites</p> <p>Patrimoine naturel, landes à serpentines classées, forêts...</p> <p>Tours médiévaux et églises, petit patrimoine (fours à pain, lavoirs, fontaines...)</p>	<p>Absence d'image du territoire en matière touristique</p> <p>Offre de restauration gastronomique insuffisante, peu de restaurants ouverts le dimanche et les jours fériés</p> <p>Manque de structures d'hébergement</p>	<p>Nouvelle chargée de mission « Tourisme et Culture »</p> <p>Labellisation « Musée de France » du Musée Cécile Sabourdy</p> <p>Structuration du Tourisme à l'échelle départementale avec la création de la Société Publique Locale (SPL) « Terres de Limousin »</p>	<p>Difficultés pour les collectivités locales pour financer la réhabilitation et l'entretien du patrimoine bâti</p> <p>Développement des parcs éoliens et photovoltaïques qui peuvent mettre en péril la qualité des paysages de notre territoire</p> <p>Appropriation de certains chemins ruraux par des riverains</p> <p>Mauvais entretien de certaines forêts</p>
Numérique	<p>La ZAE du Martoulet (Saint Germain Les Belles) est desservie par une fibre optique dédiée aux entreprises,</p>	<p>La couverture du territoire en téléphonie mobile et en ADSL est très hétérogène</p>	<p>Le déploiement de la Fibre Optique sur l'ensemble du territoire va faciliter le développement de la télémédecine, du</p>	<p>Retard dans les programmes de déploiement de la fibre</p> <p>Déploiement de la</p>

	<p>Prestations réalisées par l'atelier numérique Kesaco</p>	<p>Le déploiement de la fibre optique est trop lent</p> <p>L'absence de la fibre est un frein pour l'installation de nouveaux habitants et de nouvelles activités</p> <p>Certaines populations n'ont pas accès, pour différentes raisons, au numérique</p>	<p>télétravail, du e-commerce...</p> <p>La généralisation de l'accès au numérique va donner la possibilité d'informer, alerter et faire participer la population à la vie locale.</p> <p>Au travers de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plateforme stage IN qui vise à mettre en relation les entreprises, les collèges et les lycées ; - une communication spécifique sur LinkedIn pour mettre en avant le territoire et les industries ; - le club entreprise Briance Sud Haute-Vienne (1ère réunion en novembre 2021) dont l'objectif est de permettre aux chefs d'entreprises de partager leurs problématiques et de trouver des solutions porteuses d'attractivité et d'innovation. 	<p>fibre en aérien</p> <p>Augmentation de la cybercriminalité</p>
<p>Desserte du territoire / mobilités / transports</p>	<p>Bon état de la voirie intercommunale</p> <p>Territoire de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne est irrigué par les 4 échangeurs de l'Autoroute A20 (gratuite)</p> <p>Existence d'une aire de covoiturage à chaque échangeur de l'autoroute A20,</p> <p>Présence de 4 gares SNCF</p> <p>Transports scolaires vers les groupes scolaires et Collèges et vers les Lycées</p> <p>Présence de Sociétés de transports (Taxis, VSL...)</p>	<p>Dépendance marquée à la voiture individuelle,</p> <p>Migrations pendulaires importantes, dominées par l'usage individuel de la voiture,</p> <p>Localisation des gares en périphérie des bourgs,</p> <p>Absence de transports en commun pour les liaisons transversales,</p> <p>Difficultés pour les personnes âgées pour se rendre dans les centre-bourgs,</p> <p>Étendue et relief du territoire qui limite les possibilités de</p>	<p>Aides aux collectivités pour l'achat de véhicules électriques,</p> <p>Développement du télétravail</p> <p>Programme de déploiement des bornes électriques</p> <p>Augmentation du parc de véhicules électriques sur le territoire</p>	<p>Coût du carburant,</p> <p>Impact des transports carbonés sur le climat,</p> <p>Craintes par rapport à l'avenir des gares SNCF,</p> <p>Difficultés pour entretenir les voiries et les ouvrages d'art du fait du coût</p>

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

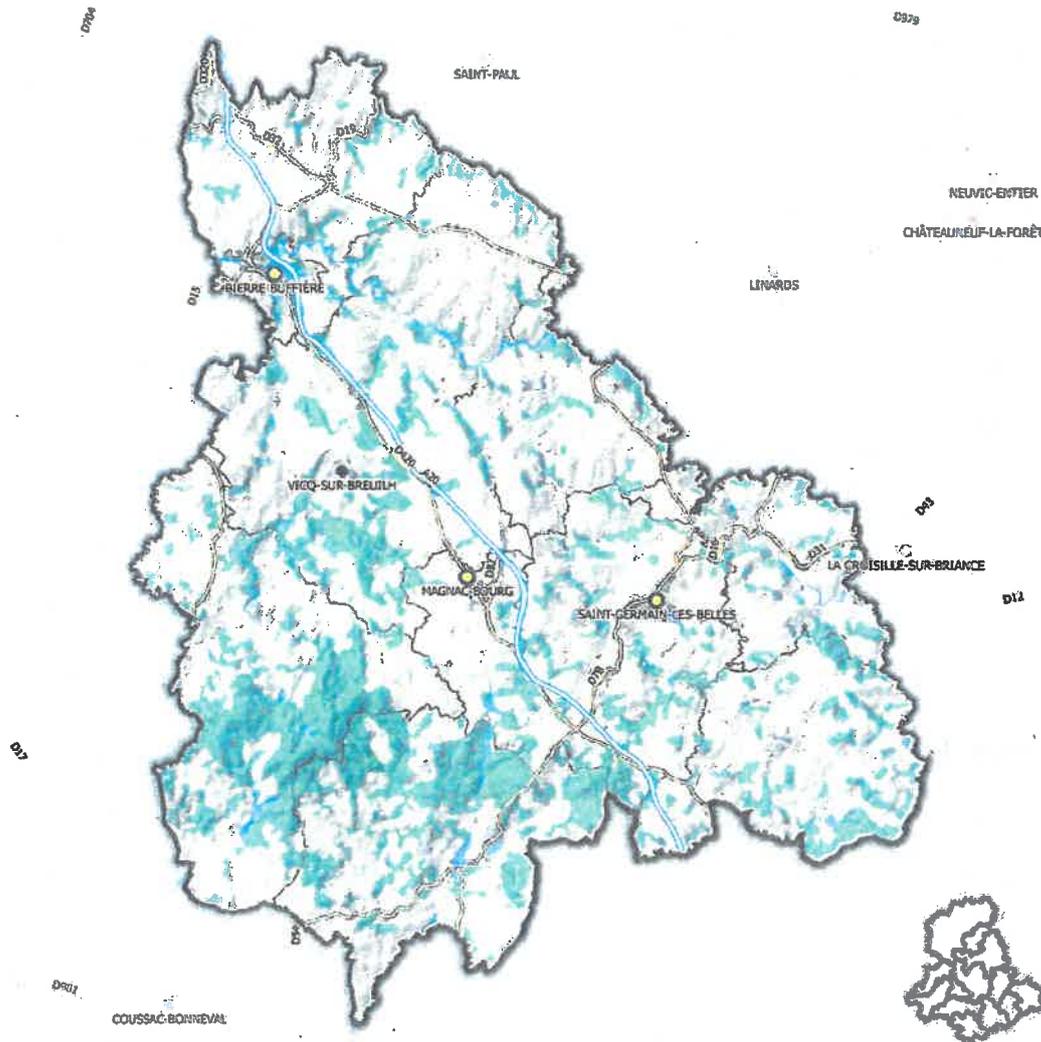
Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

1.1. Présentation du territoire signataire

Cf. Annexe 1 - diagnostic de territoire

Le territoire de Briance Sud Haute-Vienne et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne existe depuis le 1^{er} janvier 2014.



<p>Elle regroupe 11 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Château-Chervix • Glanges • La Porcherie • Magnac-Bourg • Meuzac 	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre-Bufferie • Saint-Genest-sur-Roselle • Saint-Germain-les-Belles • Saint-Hilaire-Bonneval • Saint-Vitte-sur-Briance • Vicq-sur-Breuilh
---	--

Elle est membre de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine, structure « Pays ».

		recourir aux déplacements doux		
Environnement / cadre de vie	<p>Cadre de vie agréable et préservé</p> <p>Des espaces naturels remarquables (Landes à serpentes, rivières et vallées...) classés Zone Natura 2000</p> <p>D'importants massifs forestiers (Forêt de Fayat à Château-Chervix, de Piquette et de Champvert à La Porcherie...);</p> <p>Nombreux plans d'eaux</p>	<p>Parc de logement énergivore,</p> <p>Morcellement des forêts,</p> <p>Prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau utilisés pour la baignade</p>	<p>SABV (Syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne) qui est devenu un EPAGE depuis le 1^{er} Janvier 2020 qui est chargé notamment de la mise en œuvre du Contrat Territorial des milieux aquatiques</p> <p>Aides au profit des particuliers et des collectivités locales pour réaliser des travaux destinés à réaliser des économies d'énergie,</p> <p>Développement des énergies renouvelables</p> <p>Présence d'un PCAET</p>	<p>Dépôts sauvages de déchets</p> <p>Déploiement d'importants parcs photovoltaïques ou de champs d'éoliennes qui pourraient porter atteinte aux terres agricoles et aux paysages du territoire</p> <p>Changement climatique (sécheresse, impact sur les cours d'eau...)</p>
Offre culturelle, sportive et de loisirs	<p>Un tissu associatif développé et dynamique</p> <p>Équipements sportifs structurants pour la pratique sportive associative et également utilisés par les groupes scolaires et les collèges du territoire (gymnases à Pierre-Buffière et Saint-Germain-les-Belles, complétés d'équipements couverts affectés notamment à la pratique du tennis)</p> <p>Offre culturelle diversifiée (Cinéma itinérant, musée, médiathèque du Père Castor et réseau de bibliothèque)</p> <p>Plans d'eau pour la baignade (Château-Chervix, Meuzac et Saint Germain Les Belles)</p> <p>Centres équestres</p> <p>Les Archives du Père Castor sont inscrites au Registre international de la</p>	<p>Offre culturelle limitée</p> <p>Manque de structure de type plateau multisport (City-Park)</p>	<p>Maillage des sentiers de randonnées,</p> <p>Perspective de l'obtention du label « Musée de France » par l'EPCC Musée et Jardins Cécile Sabourdy</p>	<p>Pérennité du financement de l'offre culturelle</p> <p>Impact de la crise sanitaire sur le tissu associatif local et fragilité du bénévolat</p> <p>Dégradation de la qualité des eaux de baignade du fait de la prolifération des cyanobactéries</p>

	Mémoire du monde de l'Unesco			
Petite enfance / enfance / jeunesse	<p>Offre satisfaisante sur le territoire (4 ALSH, une crèche, une micro-crèche, un RAM et une MAM)</p> <p>Intervention de l'animateur nature et de l'animatrice Jeunesse de la Médiathèque du Père Castor auprès des ALSH et des crèches du territoire</p> <p>Maillage scolaire satisfaisant (groupes scolaires, RPI et deux collèges)</p>	<p>Peu d'offres de loisirs pour les adolescents en dehors du Pôle Ados qui est situé à Magnac-Bourg,</p> <p>Stagnation du nombre d'enfants scolarisés</p>	<p>Mise en place d'une coordination entre les structures, notamment les ALSH</p> <p>Développement de la micro-crèche de Saint Hilaire Bonneval</p>	Baisse de la démographie
Vieillesse	<p>Présence de services médicaux répartis sur l'ensemble du territoire</p> <p>Services d'aide et de soins à domicile</p> <p>SIPRAD (Service Intercommunal de Portage de Repas à domicile)</p> <p>Cadre de vie agréable</p>	<p>Population vieillissante dans la partie sud/sud-est du territoire</p> <p>Habitat souvent inadapté pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes</p> <p>Isolement des personnes vivant seules</p> <p>Difficultés de transports pour une partie de cette population pour accéder aux services et aux soins</p> <p>Départ des aînés vers des structures d'hébergement éloignés des familles</p>	<p>Développement des systèmes d'aide pour l'adaptation des logements au vieillissement en vue du maintien à domicile (Domotique, télé-services, logements-relais, travaux d'aménagement...)</p> <p>Construction par l'ODHAC de pavillons adaptés au vieillissement et au handicap dans les centres bourgs</p>	<p>Accentuation des situations d'isolement et de précarité</p> <p>Pérennité de l'offre de soins (remplacement des personnels de santé)</p> <p>Programmes ODHAC limité aux pôles de service</p>

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 14 juin 2021 :

- **Orientation 1 : Développer une économie diversifiée et respectueuse de l'environnement**
- **Orientation 2 : Un aménagement équilibré respectueux du cadre de vie**
- **Orientation 3 : Rayonnement et attractivité / image et notoriété**
- **Orientation 4 : Une offre de service adaptée à notre territoire**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Elles se traduisent elles-mêmes par une liste d'actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage et nécessiteront un avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Le CRTE a pour ambition de recenser l'ensemble des contrats en cours sur le territoire et d'accroître la synergie inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Territoire d'Industrie duquel relève l'intercommunalité (dans le cadre d'un périmètre interdépartemental qui associe « la Châtaigneraie Limousine » au Pays « Périgord Vert » pour 3 années (2020-2022)).
- Le contrat « Enfance et jeunesse », contrat d'objectif et de co-financement signé entre l'EPCI et la CAF de la Haute-Vienne qui est conclu pour la période 01/01/2018 au 31/12/2021.
- Le contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) de 3ème génération signé avec le Conseil Départemental de Haute-Vienne pour la période du 30 juillet 2018 au 31 décembre 2021.
- Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale signé entre la Région Nouvelle Aquitaine et « la Châtaigneraie Limousine », dont la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne est membre qui s'achèvera au 31/12/2021.
- La convention de mise en œuvre pour la gestion déléguée de crédits européens FEADER dans le cadre du Programme de Développement Rural de l'ex-Limousin signée par la Région (Autorité de gestion), l'ASP (Organisme payeur) et la Fédération Châtaigneraie Limousine (Groupe d'Action Locale) à laquelle adhère la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.
- Le plan climat air énergie territorial (PCAET) qui devrait être validé en conseil communautaire le 23/11/2021.
- La convention de développement culturel et territorial, en partenariat avec le musée Sabourdy.

Par ailleurs, d'autres programmes de l'État sont déployés sur le territoire de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne, à savoir :

- Concernant le renforcement de l'accès aux services et au numérique engagé sur le territoire, deux France Services sont présentes, l'une à Saint-Germain-les-Belles, hébergée par La Poste, l'autre à Saint-Genest-sur-Roselle portée par l'association des familles rurales. Ces structures s'inscrivent dans une volonté de médiation et de sensibilisation au numérique avec notamment le déploiement du dispositif Aidants Connect qui permet aux aidants professionnels (agents publics, travailleurs sociaux...) d'accompagner les usagers dans la réalisation de démarches en ligne. L'État habilite les structures d'emploi des Aidants Connect et assure la formation de ces derniers. La France Services de Saint-Germain-les-Belles dispose de l'habilitation Aidant Connect.

- La communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne est membre de la Châtaigneraie Limousine qui bénéficie du programme Territoires d'Industrie, permettant la mise en place d'une réelle stratégie de reconquête industrielle par les territoires.
- La communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne envisage de recruter un Volontaire Territorial en Administration (VTA) mutualisé avec trois autres EPCI (CC Pays de Saint-Yrieix, CC Briance Combade et CC Portes de Vassivière) pour la mise en œuvre de leur PCAET (recrutement en cours).
- La commune de Saint-Hilaire-Bonneval devrait accueillir une nouvelle brigade de gendarmerie dans le cadre de la dissolution de celle Pierre-Bufferrière. Afin de mener à terme ce projet initié par la commune de Saint-Hilaire-Bonneval, celle-ci serait éligible à une subvention d'État.

Enfin, les subventions attribuées au titre de la Relance, par les différents Ministères et opérateurs, ont vocation à intégrer le CRTE puisqu'elles concourent à la revitalisation du territoire. Sont notamment recensées :

- La DSIL Exceptionnelle 2020
- La DSIL Exceptionnelle 2021
- La DSIL Rénovation énergétique
- L'appel à projet pour le soutien aux cantines scolaires, porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- L'appel à projet pour un socle numérique, porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans les fiches action et les fiches projet en annexe 3 et résumé dans le tableau récapitulatif en annexe 4.

Leur niveau de maturité est précisé, ainsi que le calendrier et le plan de financement lorsqu'ils sont disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

La Préfète peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention financière annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Schéma du déroulé d'un projet :

- 1) rédaction d'une fiche projet (accord de principe au regard des orientations du contrat), accompagnement pour intégrer les orientations du contrat le cas échéant.
- 2) rédaction d'une fiche action
- 3) présentation de l'action au COPIL pour validation
- 4) Inscription de l'action au contrat.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas carbone et biodiversité).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés au plan d'action du contrat (cf annexe 3). Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projets » devront être validées par le comité de pilotage.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat air énergie territorial (PCAET) volontaire, la communauté de communes de Briançonnais va mutualiser la personne qui sera recrutée pour l'animation de cette démarche avec 3 EPCI voisins :

- Pays de Saint-Yrieix
- Briançonnais
- Portes de Vassivière.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des partenaires qui pourraient notamment mobiliser un renfort en capacité d'ingénierie ou des financements pour le montage des projets et les investissements. Cet accompagnement peut intervenir au stade de l'élaboration du projet de territoire, à la définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches et dans le tableau récapitulatif sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de :

- **disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire,**
- **de l'instruction des dossiers,**
- **des dispositifs en vigueur à la date du dépôt,**
- **de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.**

Les décisions font l'objet d'une convention financière annuelle entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la communauté de communes de Briance Sud Haute-Vienne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes; sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ;
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Le Conseil Départemental

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également au regard de son engagement en faveur de la transition écologique et énergétique des territoires, souhaite apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Cet accompagnement s'inscrit dans la volonté du Département de renforcer son action en matière de protection de l'environnement, notamment à travers ses orientations et dispositifs : Assises de l'environnement, politique de mobilité, espaces naturels sensibles, développement du numérique, nouvelles contractualisations avec les territoires (Contrat territorial de développement et Contrat départemental de développement intercommunal).

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité dans le suivi du dossier. L'éligibilité et l'accompagnement des opérations sera étudiée au regard des dispositifs en vigueur et des disponibilités financières.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

Cf. annexe 4

La maquette financière du CRTE Briance Sud Haute-Vienne récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle. Elle regroupe l'ensemble des projets connus au jour de la signature du CRTE, en fonction des orientations stratégiques définies. Elle est un document modulable, qui n'engage pas les parties.

Pour chaque projet, la communauté de commune complète une fiche action qui précise le coût global de financement estimé.

Cette maquette a une vocation stratégique, elle est étudiée, a minima, une fois par an en comité de pilotage, et autant que de besoin en fonction des études menées sur la faisabilité des projets. Elle est jointe annuellement à la convention financière. Elle peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes de Briance Sud Haute-Vienne ou son représentant.

Il est composé :

- de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la communauté de communes de Briance Sud Haute-Vienne,
- des services de l'État,
- des représentants du conseil départemental.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la communauté de communes de Briance Sud Haute-Vienne. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions et propositions d'ajouts de fiches actions et fiches projets.

En amont du comité technique et selon les modalités choisies par la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne, peuvent être associés aux travaux les représentants des institutions suivantes :

- Les organismes consulaires,
- La Châtaigneraie Limousine,
- L'ADEME,
- La Banque des Territoires,
- Le Conseil Départemental.

Pourront s'ajouter à cette liste les représentants de tout organisme dont l'action concourt au développement du territoire ou dont les compétences et l'engagement sur les projets nécessitent une implication dans le suivi du CRTE.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. En sus des indicateurs nationaux, la Communauté de communes peut suivre d'autres indicateurs qui seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action et évalués. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les indicateurs de suivi du CRTE sont précisés en **annexe 5**. Le cas échéant, les fiches actions font état d'indicateurs supplémentaires, propres à chaque projet (**annexe 3**).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le présent contrat s'achève lors du renouvellement des conseils municipaux et communautaires (prévus en 2026).

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Signé à *Limoges* le *31 janvier 2022*

Pour la Préfecture de la Haute-Vienne,

Pour la Communauté de communes Briance Sud
Haute-Vienne,

La Préfète,
Fabienne BALUSSOU

Le Président,
Marc DITEGADET



Pour le Conseil Départemental,

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière

Annexe 5 – Indicateurs de suivi

Annexe 1 Diagnostic du territoire

SOMMAIRE

I. Présentation générale du territoire.....	2
A. Un territoire qui peine à stabiliser sa population.....	3
B. Une structure démographique très contrastée au sein de ce territoire.....	3
C. Un parc de bâti ancien important.....	5
D. Une économie dominée par la sphère présentielle en termes d'emplois.....	5
II. État environnemental du territoire.....	8
A. UN CLIMAT OCÉANIQUE FAVORABLE, MAIS SOUMIS A DE PROFONDES ÉVOLUTIONS LIÉES AU CONTEXTE RÉGIONAL ET GLOBAL DE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	8
B. Une biodiversité à préserver.....	8
C. UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER A PRÉSERVER.....	9
D. UNE FORTE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES ET AUX ÉNERGIES IMPORTÉES MAIS UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES IMPORTANT.....	10
E. Émissions de polluants atmosphériques.....	11
F. Émissions de gaz à effet de serre.....	13
G. Consommations énergétiques.....	13
H. Production d'énergie renouvelable.....	14
I. Type de productions électriques sur le territoire :.....	14
J. Vulnérabilité aux changements climatiques.....	15
III. La mobilité sur Briance Sud Haute-Vienne.....	16
A. Transport collectif.....	16
B. Services d'aide à la mobilité.....	17
C. Modes actifs : focus sur le vélo.....	17

I. Présentation générale du territoire

La Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne (cf. figure n°1) est issue de la fusion, au 1er janvier 2014, des Communautés de communes Briance Roseille, de l'Issaure et du Martoulet ainsi que de la commune isolée de Saint-Genest-sur-Roselle.

Elle regroupe 11 communes :

Château-Chervix ;

Glanges ;

La Porcherie ;

Magnac-Bourg ;

Meuzac ;

Pierre-Buffière ;

Saint-Genest-sur-Roselle ;

Saint-Germain-les-Belles ;

Saint-Hilaire-Bonneval ;

Saint-Vitte-sur-Briance ;

Vicq-sur-Breuilh.



Figure n°1 : Carte de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne.
Source : Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne.

Elle est membre de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine, structure « Pays ».

Située au sud et à proximité de l'agglomération de Limoges, elle est irriguée par l'autoroute

A 20 au travers de quatre échangeurs. Cette situation géographique et cette desserte routière lui confèrent une attractivité certaine, comme en témoigne l'arrivée de nouvelles populations.

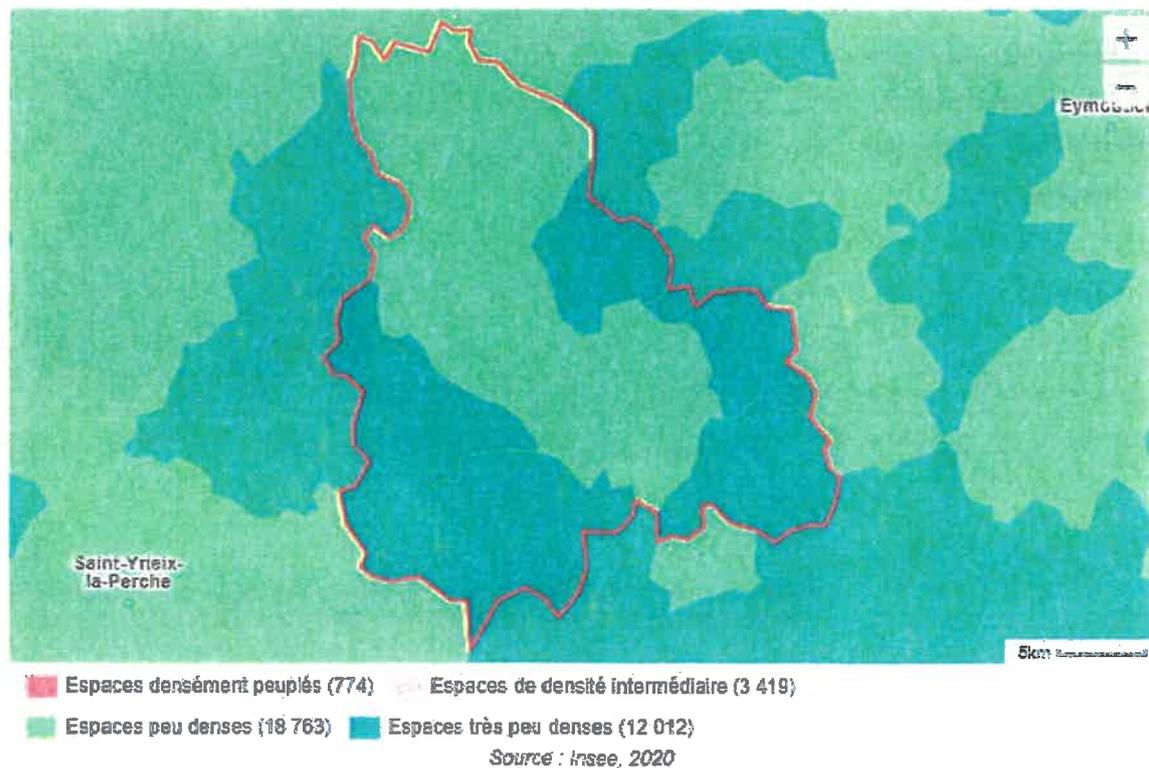
A. Un territoire qui peine à stabiliser sa population

Comptabilisant 9 133 habitants (données INSEE 2017), le territoire intercommunal de Briance Sud Haute-Vienne a vu sa population augmenter au début des années 2000, avec un solde migratoire positif qui compense le solde naturel négatif.

Cet accroissement de population concernait toutes les communes, à l'exception de celle de la Porcherie au sud-est.

Ce territoire intercommunal a la particularité de ne pas être structuré autour d'un pôle principal de services et d'emplois puis de pôles secondaires. Il compte quatre communes de plus de 1 000 habitants : Vicq-sur-Brevilh (1 324 habitants), Saint-Germain-les-Belles (1 169 habitants), Pierre-Buffière (1 157 habitants) et Magnac-Bourg (1 089 habitants).

Il comprend également une commune de presque 1 000 habitants (Saint-Hilaire-Bonneval – 988 hab), deux communes autour de 800 habitants (Château-Chervix – 799 hab et Meuzac – 731 hab) ; les autres communes étant proches de 500 habitants (Gianges – 512 hab, La Porcherie – 514 hab, Saint-Genest-sur-Roselle – 520 hab), voire bien en-dessous (Saint-Vitte-sur-Briance – 330 hab).



En matière de densité de population, le territoire varie de peu dense à très peu dense, les communes les plus proches de l'autoroute A20 étant celles présentant la plus forte densité de population.

B. Une structure démographique très contrastée au sein de ce territoire

L'analyse de la structure démographique (cf. tableau n°1) montre que le territoire :

a une part de 30-44 ans (19,1%) supérieure à celle enregistrée aux niveaux départemental (16,9%) et régional (17,6%), ce qui est à corréliser avec le profil des nouveaux arrivants ;

peine à fixer ses jeunes : 11,8% de 15-29 ans contre 16,5% pour le département de la Haute-Vienne et 15,9% pour la région ;

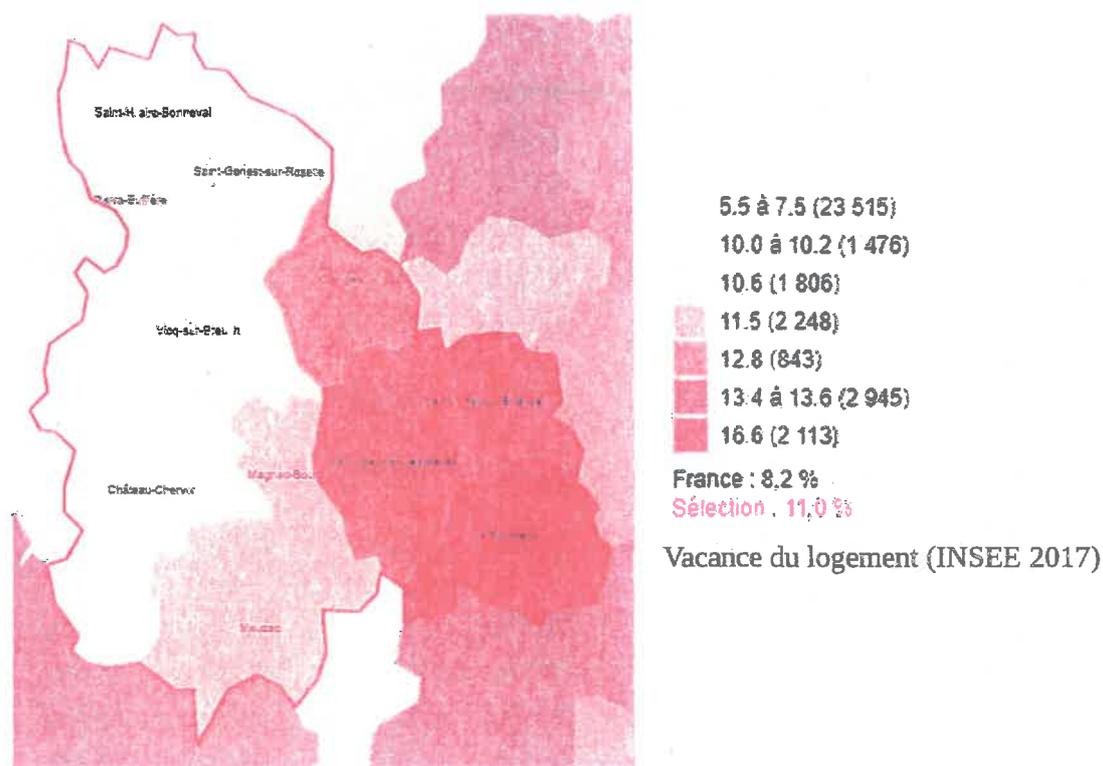
a une part de plus de 60 ans (30,8%) du même ordre qu'aux niveaux départemental (31%) et régional (31%) avec cependant une part supérieure de plus de 75 ans (12,8%).

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
Château-Chervix	18,4 %	9,2 %	16,6 %	18,4 %	23,9 %	13,5 %
Glanges	18,8 %	11,9 %	21,8 %	30,7 %	11,9 %	5,0 %
Magnac-Bourg	18,0 %	10,0 %	20,2 %	13,6 %	23,9 %	14,3 %
Meuzac	8,9 %	12,3 %	11,6 %	21,2 %	28,8 %	17,1 %
Pierre-Bufferière	15,7 %	13,5 %	20,0 %	19,1 %	14,8 %	17,0 %
Porcherie	15,8 %	5,9 %	13,9 %	26,7 %	23,8 %	13,9 %
Saint-Genest-Sur-Roselle	21,8 %	10,9 %	23,8 %	18,8 %	20,8 %	4,0 %
Saint-Germain-Les-Belles	13,0 %	10,8 %	12,1 %	19,5 %	18,2 %	26,3 %
Saint-Hilaire-Bonneval	21,8 %	14,7 %	22,3 %	23,4 %	12,7 %	5,1 %
Saint-Vitte-Sur-Briance	15,6 %	6,3 %	18,8 %	17,2 %	21,9 %	20,3 %
Vicq-Sur-Breuilh	18,5 %	15,8 %	19,7 %	25,1 %	13,2 %	7,8 %
CC BSHV	17,3 %	11,8 %	19,1 %	21,0 %	18,0 %	12,8 %
Haute-Vienne	15,7 %	16,5 %	16,9 %	20,0 %	19,0 %	12,0 %
Nouvelle Aquitaine	16,2 %	15,9 %	17,6 %	20,3 %	18,6 %	11,4 %

Tableau n°1 : Structure démographique des communes de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne (CCBSHV), de la Communauté de communes, du département de la Haute-Vienne et de la région Nouvelle Aquitaine en 2017 (données INSEE).

Toutefois, cette analyse globale masque des situations très contrastées. Le sud / sud-est du territoire est marqué par un vieillissement de la population avec une part des plus de 60 ans supérieure voire très supérieure à la valeur intercommunale : communes de Saint-Germain-les-Belles (à pondérer cependant car présence d'un EHPAD – Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), Saint-Vitte-sur-Briance et Meuzac. À l'inverse, Saint-Genest-sur-Roselle et Saint-Hilaire-Bonneval présentent une forte part des moins de 14 ans, expliquée par la proximité de Limoges qui attire des couples avec jeunes enfants.

C. Un parc de bâti ancien important



En 2017, les logements sont composés à 76,5% de résidences principales (82,4 % en Haute-Vienne), dont 11 % de logements vacants et 12,5 % de résidences secondaires et logements occasionnels (9,8 % en Haute-Vienne) (données INSEE). La majorité du parc de logements est donc composée de résidences principales et de maisons (94% contre 5,6% d'appartements). L'accession à la propriété est forte avec près de 80,6 % de propriétaires au sein des résidences principales (62 % en Haute-Vienne).

Environ 25% des ménages a emménagé dans sa résidence principale depuis moins de 5 ans en 2017, ce qui illustre là-encore l'attractivité du territoire.

Les résidences principales construites avant 2011 enregistrent une forte proportion de bâti ancien (avant 1945) : 30,9% de résidences construites avant 1919 (17,4% en Haute-Vienne) et 13,3% de 1919 à 1945 (9,6% en Haute-Vienne). Le bâti très récent (après 1990) a une part (21,1%) équivalente à celle départementale (20,0%).

La problématique de la réhabilitation du bâti ancien en centre-bourg se pose dans plusieurs communes du territoire avec des enjeux d'attractivité de centre-bourg et de préservation de patrimoine. Cependant deux écueils majeurs se dressent pour la sortie de vacance de ce bâti : l'inadéquation par rapport aux « nouveaux » besoins des ménages et les coûts de réhabilitation.

Enfin, les communes de la Communauté n'ont pas souhaité la mise en place d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Néanmoins, une phase commune de diagnostic a concerné 7 des 11 communes de la Communauté dans le cadre de l'élaboration d'un PLU. Chaque commune disposera prochainement d'un PLU (4 procédures d'élaboration sont encore en cours).

D. Une économie dominée par la sphère présentielle en termes d'emplois

En 2017, le territoire de Briance Sud Haute-Vienne accueille 245 établissements actifs (données INSEE, CLAP), en majorité de petite ou moyenne taille (les trois quarts sans salariés et 87 % avec moins de 10 salariés) pour un total de 2 046 emplois.

Ce sont sans surprise les 4 plus importantes communes (Magnac-Bourg, Pierre-Bufferière, Saint-Germain-les-Belles et Vicq-sur-Breuilh) qui concentrent 60 % des entreprises du territoire.

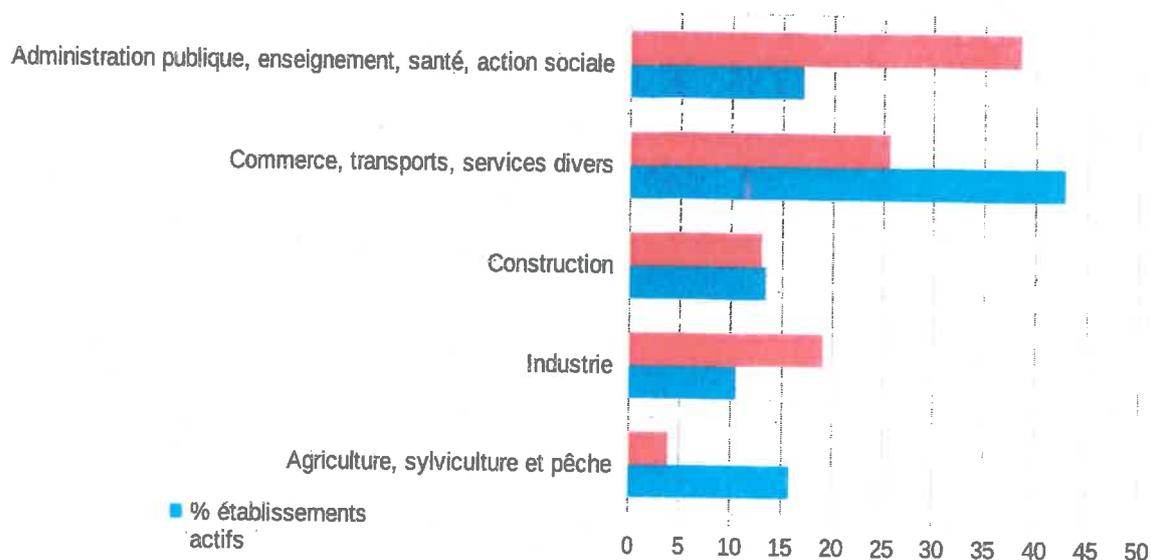


Figure n°2 : Part d'établissements et de salariés par secteur d'activités au 31 décembre 2017 sur le territoire intercommunal de Briance Sud Haute-Vienne (données INSEE, CLAP)

N.B. : Les non-salariés (artisans, professions libérales...) ne sont pas comptabilisés.

L'analyse du nombre d'établissements et de salariés montre que :

le secteur d'activité du commerce, des transports et des services divers est le plus représenté en nombre d'établissements (105, soit plus de 45% du total des établissements) mais n'arrive qu'en seconde position en termes d'emplois salariés offerts (326 postes salariés, soit un peu plus du quart des postes salariés) ;

le secteur de l'agriculture, qui représente presque un quart des établissements (39), est par contre marginal en termes de postes salariés (3,6%).

Le diagnostic agricole conduit sur l'ex Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne en 2014 montre une dynamique d'installation forte sur ce territoire avec un besoin en renouvellement des chefs d'exploitations (cf. part des plus de 60 ans). Ces installations sont majoritairement orientées vers l'élevage avec néanmoins une part de plus en forte de projets diversifiants. À noter également l'apparition d'un marché de l'urbanisation et de loisirs qui influence fortement la valeur du marché foncier annuel sur l'ex canton de Pierre-Bufferière ;

le secteur de l'industrie, bien qu'il compte le moins d'établissements (26), offre environ 20% des postes salariés ;

le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale est le plus pourvoyeur en termes de postes salariés (490 soit plus de 38 % de l'ensemble des postes salariés).

Une dépendance à l'emploi vis-à-vis de l'agglomération de Limoges

L'indice de concentration d'emplois¹ n'est que de 52,5 en 2017 (2 046 emplois sur le territoire et 4 166 actifs ayant un emploi résidant sur le territoire) (données INSEE).

Ainsi, en 2011 (données INSEE), parmi les actifs du territoire de Briance Sud Haute-Vienne (4 166), nombre vont travailler à l'extérieur du territoire principalement vers la Communauté d'agglomération de Limoges :

44% des actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire (1 700 personnes) travaillent dans la Communauté d'agglomération de Limoges. En 2006, ce taux était de 42% : la dépendance à l'emploi vis-à-vis de l'agglomération de Limoges s'accroît ;

18% des actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire (691 personnes) travaillent à l'extérieur du territoire, hors Communauté d'agglomération.

Ils se rendent ainsi à Limoges et dans des pôles commerciaux en périphérie ou les traversent, ce qui peut engendrer de l'évasion commerciale et remettre en cause la pérennité de commerces et de services du territoire intercommunal.

Seuls 37% des actifs résidant sur le territoire de Briance Sud Haute-Vienne travaillent sur ce même territoire en 2011. Cette part était de 42% en 2006.

Par contre, parmi les emplois du territoire intercommunal (2 156), 34% sont occupés par des actifs venant de l'extérieur du territoire (723 personnes) en 2011. Cette part reste stable puisqu'elle est de 33% en 2006.

¹ Définition selon l'INSEE : « L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. »

II. État environnemental du territoire

A. Un climat océanique favorable, mais soumis à de profondes évolutions liées au contexte régional et global de changement climatique

Le territoire de la Haute-Vienne, et le territoire de la Communauté de Communes en particulier, bénéficie d'un climat océanique altéré du fait de sa position sur les contreforts ouest du Massif Central. Le climat local est ainsi caractérisé par un taux de précipitations assez élevé et des températures relativement clémentes en hiver comme en été.

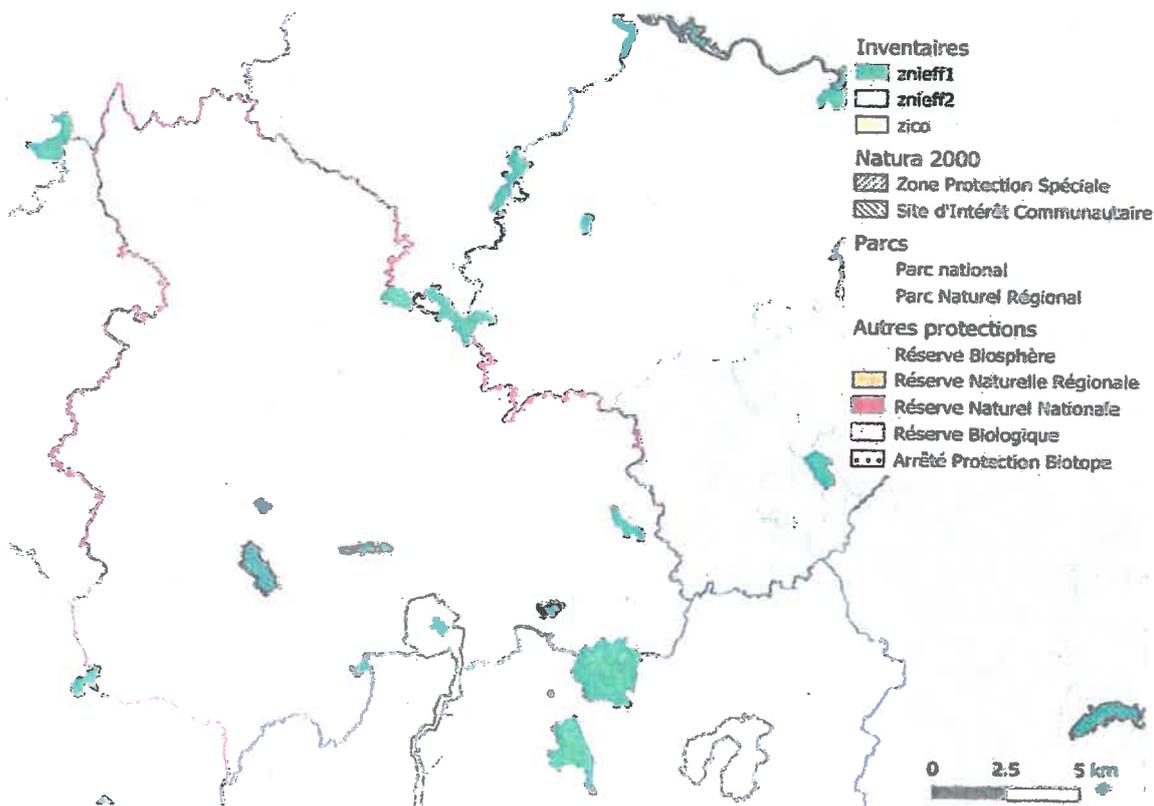
Si le climat local est relativement clément, certains événements climatiques exceptionnels passés ont pu affecter sensiblement la population et les activités du territoire :

- Les catastrophes naturelles liées aux inondations : en 1993 et 1997. Seule Saint-Hilaire-Bonneval fait partie d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation (PPRI) ;
- Les catastrophes naturelles liées aux tempêtes : en 1982 ;
- L'impact des épisodes caniculaires sur la population : en particulier la surmortalité caniculaire de 2003 ;
- L'impact des épisodes de sécheresse sur les activités du territoire : notamment celle de 2018.

Dans un contexte global de changements climatiques déjà amorcés, la région limousine pourrait voir son climat évoluer de façon significative au cours des prochaines décennies. On observerait, selon les scénarios territorialisés du GIEC :

- Un réchauffement continu des températures et une multiplication du nombre de journées chaudes (température maximale supérieure à 25°C) jusqu'en 2050,
- Un maintien du niveau des précipitations, mais une modification de leur régime avec une augmentation des épisodes de précipitations intenses susceptibles notamment de provoquer des inondations.

B. Une biodiversité à préserver



Le territoire de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne se caractérise par un paysage vallonné au sein duquel dominent les prairies permanentes enherbées, les landes et les espaces boisés. Le territoire est traversé par la vallée de la Briance et par de nombreux cours d'eau secondaires (ruisseau de la Breuilh, ruisseau de Champarnaud, le Blanzou, la Roselle) et compte de nombreuses zones humides. Les zones d'intérêt pour la préservation de la biodiversité se répartissent sur l'ensemble des types de milieux. Les travaux d'inventaire faunistique et floristique ont permis de définir un zonage non contraignant, mais ciblant les principaux sites remarquables pour la richesse de leur biodiversité :

10 ZNIEFF de type 1 : Ces zones délimitent des secteurs de superficie en général limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Les ZNIEFF de type 1 du territoire correspondent aux pelouses et landes serpenticoles du territoire (serpentes de la flotte et du Cluzeau, de la Ribière, de la Villedieu et de la porcherie), à certaines zones de vallées et zones humides (la vallée de la Briance au niveau du pont de Neuviillard, les étangs de Marsaguet et de la Brinde, la tourbière du bois des vergnes en amont du cours de l'Auvézère, la lande du ruisseau de la Roubarde), et à certaines zones boisées (la forêt de Montard et le site de Champvert sur la commune de la Porcherie).

1 ZNIEFF de type 2 : Ces zones délimitent de grands secteurs naturels riches ou peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type 2 peuvent contenir des ZNIEFF de type 1 au territoire plus limité. Le territoire recoupe une ZNIEFF de type 2 dans sa partie sud correspondant à la zone amont de la vallée de l'Auvézère.

1 zone Natura 2000 : L'ensemble des quatre zones de landes serpenticoles du territoire (cf. ZNIEFF type 1) est classé Zones Spéciales de Conservation au titre de la directive Habitat. Ces zones présentent des affleurements géologiques d'intérêt européen (serpentinites) avec une flore associée présentant une originalité par sa structure et sa diversité. Les landes sur serpentines sont extrêmement rares en France et en Europe. L'abandon des pratiques pastorales traditionnelles entraîne une évolution vers l'enfrichement naturel. Les sites sont attractifs pour les activités de moto-cross et pour les randonnées, or, certains affleurements sont très sensibles aux piétinements. La structure animatrice du site (CEN Limousin) a mis en place des pratiques de pâturage extensif ovins sur les affleurements principaux (Lande du Cluzeau et de la Flotte - Lande de St Laurent) le pâturage bovin extensif est encore pratiqué sur le site de Villedieu. Le maintien de cette pratique de pâturage extensif est un enjeu très fort de conservation sur ces sites.

2 arrêtés de protection Biotope : Les deux principales zones de landes serpenticoles du territoire, Lande du Cluzeau et de La Porcherie, font l'objet d'un arrêté de protection Biotope instituant des restrictions aux activités pouvant être exercées sur ces sites.

1 réserve de biosphère : La partie sud du territoire, qui comporte des cours d'eau situés sur le bassin versant de la Dordogne, est intégrée au périmètre de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne.

L'ensemble des cours d'eau, zones humides et espaces boisés du territoire représentent également des continuités écologiques à préserver. Les espaces naturels sont nombreux sur le territoire communautaire.

C. Un patrimoine architectural et paysager à préserver

Selon l'atlas des Paysages du territoire Limousin, le territoire de la Communauté de Communes est recouvert par deux unités paysagères caractéristiques :

- L'unité des collines limousines de Briance-Vienne : La topographie de cette unité paysagère est marquée par de larges plateaux entrecoupés de vallées étroites et profondes ;
- L'unité paysagère des Monts de Fayat recoupe l'extrême sud du territoire de la Communauté de Communes : Les Monts de Fayat ne présentent pas un relief très marqué et s'élèvent à 527 mètres en leur point le plus haut.

Au sein des différentes unités paysagères du territoire, certains sites présentent un enjeu patrimonial particulier, paysager ou architectural. Le territoire comprend notamment :

- 4 Sites inscrits,

- 15 monuments historiques.

LES EAUX DU TERRITOIRE : UNE FORTE DÉPENDANCE A LA PRÉSENCE D'EAUX SUPERFICIELLES DE QUALITÉ

Le territoire, du fait de la morphologie de son sous-sol constitué de roches imperméables (substrat granitique et gneiss), ne dispose pas de grandes nappes souterraines constituant des réserves pour l'alimentation en eau potable. Cette morphologie typique de la région limousine, engendre une dépendance de l'approvisionnement à la présence d'eaux superficielles de qualité et une vulnérabilité face aux périodes de sécheresse.

Les eaux de surface de la Briance et de ses affluents ont un état physico-chimique globalement bon du fait notamment de l'absence d'industrie polluante et de la présence d'un modèle d'élevage extensif très peu consommateur de produits phytosanitaires.

En revanche, certains paramètres biologiques sont en-deçà des objectifs de bon état écologique. C'est notamment le cas de l'indicateur relatif au recensement des poissons de rivière qui a tendance à se dégrader significativement à mesure que l'on remonte vers l'amont des cours d'eau du territoire.

D. Une forte dépendance aux énergies fossiles et aux énergies importées mais un potentiel de développement des énergies renouvelables important

L'analyse détaillée des consommations et productions énergétiques du territoire est présentée dans le rapport de diagnostic du PCAET. Nous présentons ici une synthèse des éléments saillants de ce diagnostic.

Les consommations énergétiques du territoire de la Communauté de Communes sont dominées par deux secteurs qui représentent plus de 80% des consommations : les transports et le secteur résidentiel. Le secteur des transports occupe un poids particulièrement important dans le bilan des consommations du fait notamment de la présence de l'autoroute A20 qui traverse le territoire. La facture énergétique du territoire s'élève à 24M€/an. Il est par ailleurs notable que le territoire est fortement dépendant des énergies fossiles pour son approvisionnement en énergie (82% des consommations d'énergie). Les consommations énergétiques représentent donc un poids financier considérable tant à l'échelle des activités économiques du territoire qu'à l'échelle des ménages (cf. chapitre santé et précarité énergétique).

CONSOUMATIONS ÉNERGETIQUES

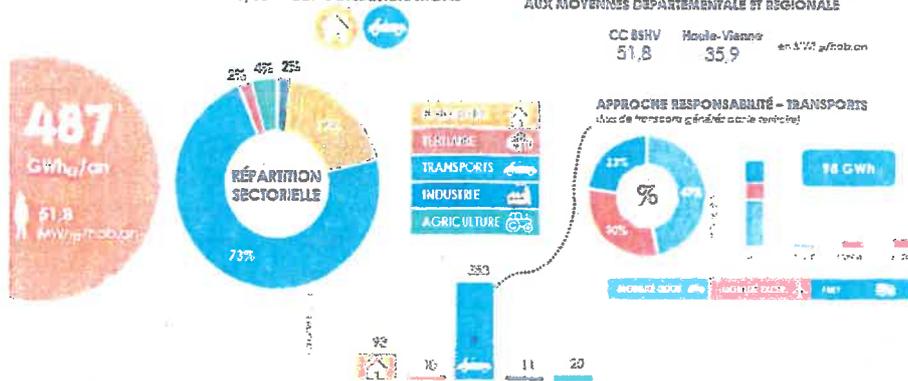
La consommation énergétique globale de la CC Briance Sud Haute-Vienne est de 487 GWh/an.

Points marquants :

9/10^{es} DES CONSOUMATIONS

CONSOUMATION MOYENNE PAR HABITANT SUPÉRIEURE AUX MOYENNES DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE

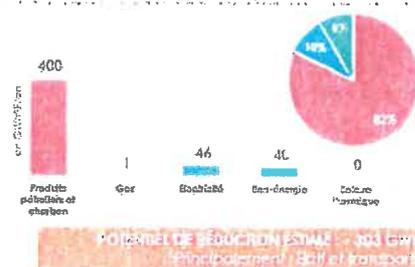
CC BSHV 51,8 Haute-Vienne 35,9 en kWh/hab.an



COMPARAISON DES CONSOUMATIONS ANNUELLES MOYENNES PAR HABITANT

Conso. moy./hab. en MWh/hab.an	CC BSHV	CC PSY	HAUTE-VIENNE
RESIDENTIEL	4,9	10,2	9,7
TERRESTRE	1,1	3,0	2,9
TRANSPORTS	27,2	8,1	11,4
INDUSTRIE	1	7,3	1,0
AGRICULTURE	2,1	1,8	0,3
TOTAL	41,8	30,6	35,9

MIX ÉNERGÉTIQUE



Le territoire ne bénéficie que très peu de retombées économiques liées à la consommation d'énergie produite localement. La production d'énergie renouvelable est essentiellement portée par la filière bois énergie qui fournit 43% des besoins énergétiques du secteur résidentiel. Il existe un potentiel intéressant de développement de l'énergie photovoltaïque, de l'énergie éolienne et de la méthanisation aujourd'hui sous-exploité.

Séquestration de dioxyde de carbone

Les surfaces forestières représentent des puits de carbone importants (près de 35 000 tonnes de CO2 stockées par an). Un stockage de carbone particulièrement fort dans les produits bois résultant d'une activité sylvicole très développée sur le territoire. (la séquestration du dioxyde de carbone consiste à capter et stocker à long terme du CO2 hors de l'atmosphère dans des puits de carbone).

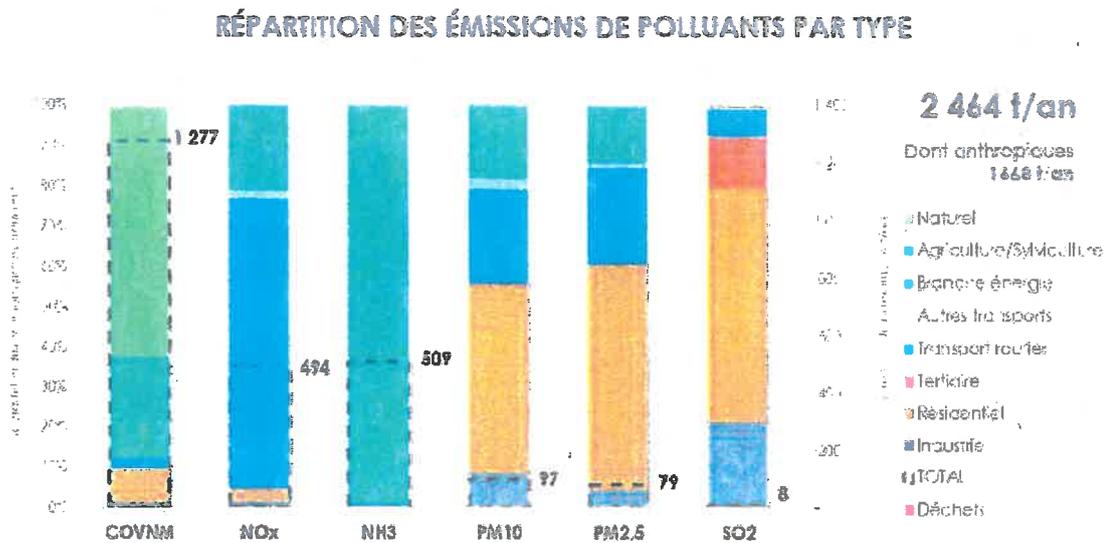
Ces puits peuvent être de différentes natures :

- les sols naturels et agricoles
- la biomasse forestière
- les produits issus du bois (charpente, meuble, panneaux,...)

On comptabilise également les émissions de CO2 évitées par l'utilisation du bois en tant que combustible ou de matériaux de construction en substitution d'énergies fossiles.

La séquestration annuelle de carbone sur le territoire s'élève à 72 000 tonnes (auxquels peuvent être ajoutées 24 000 tonnes d'émissions de CO2 évitées), ce qui correspond aux émissions de CO2 d'une ville de 10 000 habitants et représente 8% de la séquestration annuelle de la Haute-Vienne.

E. Émissions de polluants atmosphériques



Si la qualité de l'air demeure y est bonne et reste un enjeu mineur pour la CC Briance Sud Haute-Vienne, trois polluants sont intimement liés aux spécificités du territoire et aux activités présentes et nécessitent une certaine attention :

-Agriculture :

→ épandage de lisier, engrais azotés, boues ...

-Transport routier, agriculture, parc bâti, industrie

→ moteurs des véhicules, recours aux engrais azotés, chaudières

-Parc bâti, industrie, agriculture

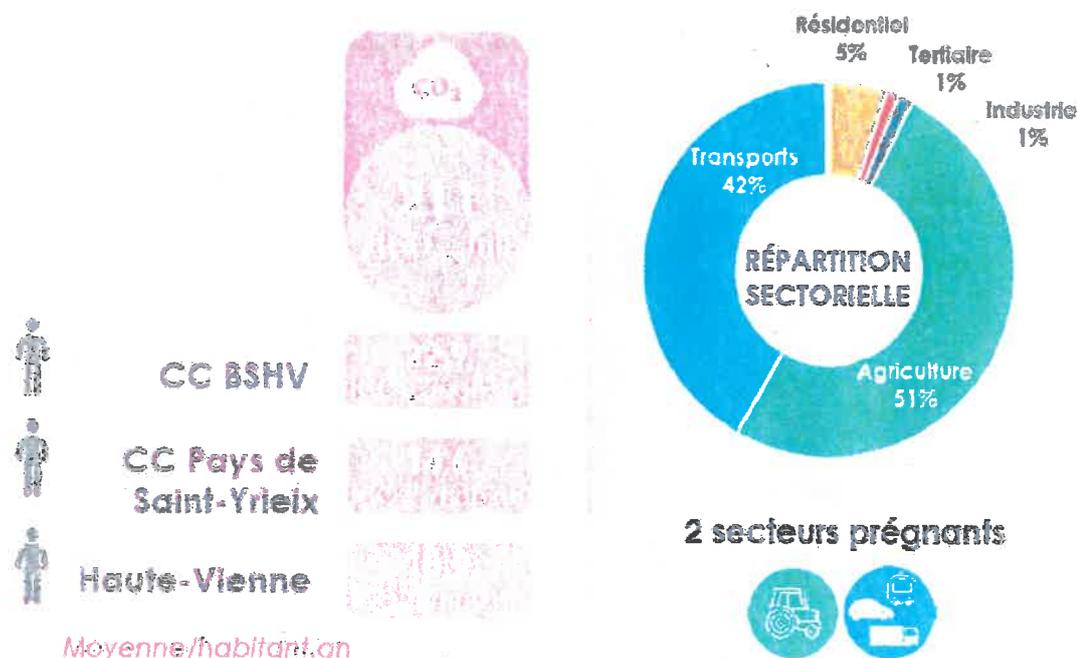
→ chauffage, travail du sol dans l'agriculture, récolte

CCBSHV : 212kg/hab.an

Haute-Vienne : 107 kg/hab.an

La ressource en eau est correcte, le tissu industriel étant peu étendu et l'agriculture peu intensive. On note une forte densité de plans d'eau avec une qualité des eaux de baignade qui se dégrade en raison d'une forte contamination aux cyanobactéries.

F. Émissions de gaz à effet de serre



La concentration des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère constitue un des principaux paramètres affectant directement l'évolution future du climat. Leur réduction représente ainsi un enjeu crucial.

Les émissions de GES sont de deux natures :

-Énergétiques : résultent de la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) issues des agents productifs (industrie, tertiaire, transport de marchandises) et des ménages.

-Non énergétiques : résultent majoritairement du secteur agricole (l'activité d'élevage).

L'agriculture, principale activité du territoire avec une forte composante d'élevage, représente la principale source d'émissions de GES du territoire (51%)

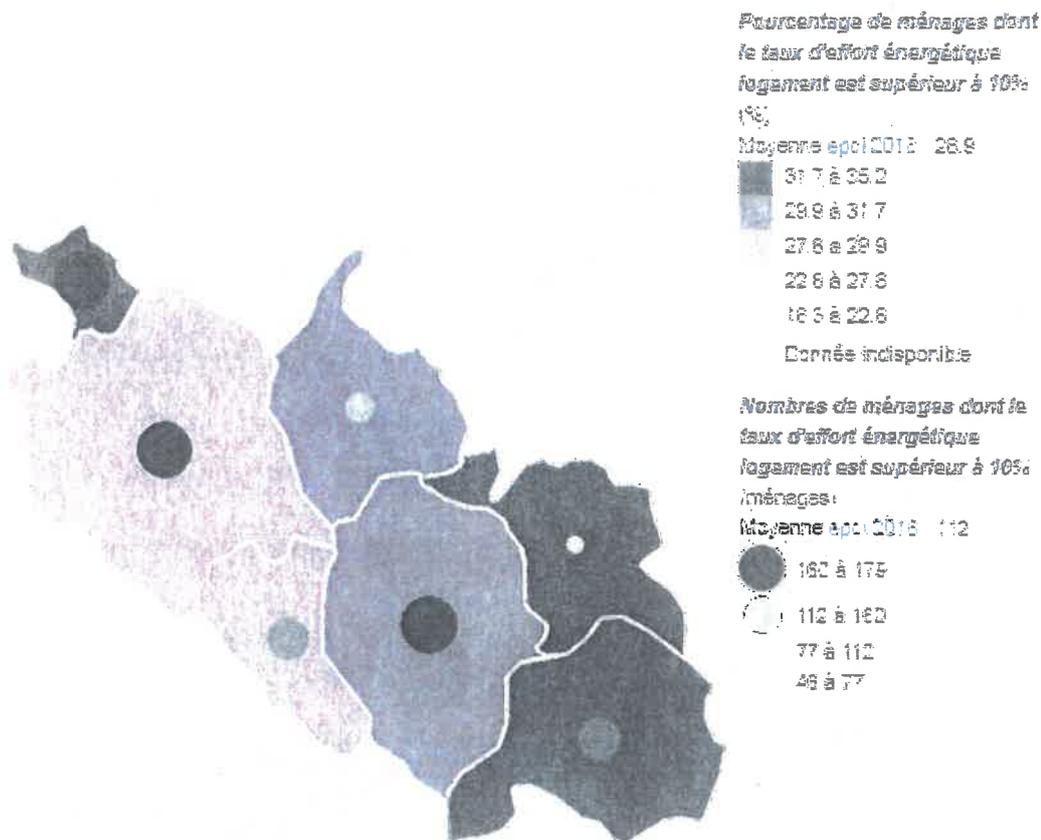
Les transports sont la seconde source d'émissions (42%), mais il faut pour cela tenir compte de la présence de l'autoroute A20 qui traverse le territoire.

G. Consommations énergétiques

La consommation énergétique du territoire est principalement liée au secteur des transports, lequel représente près des trois quarts des consommations en approche cadastrale. Cela est dû principalement à la présence de l'A20, qui traverse le territoire du nord-ouest au sud-est et fait monter la moyenne par habitant à 51,8 MWhEF/hab.an, loin au-dessus de la moyenne haute-viennoise (35,9MWhEF/hab.an).

Vient en second le secteur résidentiel, qui compte pour près 1/5 ème des consommations, avec du bâti souvent ancien.

Le secteur de l'agriculture, bien que dominant en termes d'activité sur le territoire, ne représente que 4% des consommations énergétiques. Il s'agit d'un secteur peu consommateur en énergie, bien que fortement émetteur de GES. L'industrie et le tertiaire sont, à l'instar du territoire, peu présents dans le bilan des consommations énergétiques.



H. Production d'énergie renouvelable

Le territoire compte assez peu d'installation de production d'énergies renouvelables, notamment d'installations collectives.

En termes de potentialités, le territoire présente peu de contraintes pour l'éolien ainsi qu'une couverture forestière intéressante lui permettant d'alimenter d'éventuelles nouvelles installations bois-énergie. Avec un profil agricole, la méthanisation peut se développer en anticipant l'évolution du réseau de gaz pour accueillir de nouvelles productions locales.

I. Type de productions électriques sur le territoire :

Photovoltaïque en toiture : 1,7 Mw installés, soit une production annuelle d'environ 1,7 GWh

Hydroélectricité : aucune installation

Méthanisation : aucune installation

Éolien : aucune installation

Types de production de chaleur sur le territoire :

- Bois-Energie individuel
- Bois énergie tertiaire : 4 installations
- Solaire thermique : 1 installation à Pierre-Buffière produisant 6MWh par an.

J. Vulnérabilité aux changements climatiques

Le territoire de la Haute-Vienne, et le territoire de la Communauté de Communes en particulier, bénéficie d'un climat océanique altéré du fait de sa position sur les contreforts ouest du Massif Central. Le climat local est ainsi caractérisé par un taux de précipitations assez élevé et des températures relativement clémentes en hiver comme en été.

Si le climat local est relativement clément, certains événements climatiques exceptionnels passés ont pu affecter sensiblement la population et les activités du territoire :

- Les catastrophes naturelles liées aux inondations : en 1993 et 1997. Seule Saint-Hilaire-Bonneval fait partie d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation (PPRI) ;
- Les catastrophes naturelles liées aux tempêtes : en 1982 ;
- L'impact des épisodes caniculaires sur la population : en particulier la surmortalité caniculaire de 2003 ;
- L'impact des épisodes de sécheresse sur les activités du territoire : notamment celle de 2018.

Dans un contexte global de changements climatiques déjà amorcés, la région limousine pourrait voir son climat évoluer de façon significative au cours des prochaines décennies. On observerait, selon les scénarios territorialisés du GIEC :

- Un réchauffement continu des températures et une multiplication du nombre de journées chaudes (température maximale supérieure à 25°C) jusqu'en 2050,
- Un maintien du niveau des précipitations, mais une modification de leur régime avec une augmentation des épisodes de précipitations intenses susceptibles notamment de provoquer des inondations.

Accroissement de la vulnérabilité au risque inondation pour les communes déjà soumises au PPRI avec un risque de pollution/contamination des cours d'eau en période de crue en raison de la présence de sols agricoles potentiellement chargés en matières organiques et engrais de part et d'autre des cours d'eau et de l'ensemble des eaux superficielles.

Une croissance de la vulnérabilité des personnes âgées aux épisodes caniculaires. Des ménages précaires en proportions notables vulnérables à l'augmentation du coût des énergies (un tiers des ménages déjà concernés par la précarité énergétique).

Une plus grande vulnérabilité de l'activité dominante du territoire : l'agriculture : perte de rendements, accroissement de la morbidité du bétail résultant des épisodes caniculaires et de la diminution de la disposition de la ressource en eau et des fourrages et pâturages,...

III. La mobilité sur Briance Sud Haute-Vienne

92,3% des ménages du territoire intercommunal possèdent au moins une voiture en 2017 (tendance à la hausse : 88,5% et 89,4% respectivement en 2007 et 2012) et plus de 53,5% deux voitures ou plus (tendance là-encore à la hausse : 47,3% et 50,0% en 2007 et 2012) (données INSEE). Ces chiffres traduisent une dépendance croissante à l'automobile.

En parallèle, un faible niveau d'autonomie du territoire intercommunal par rapport aux déplacements pendulaires est constaté puisque presque deux tiers des flux sont sortants en 2017 (données INSEE).

Flux domicile - travail						
internes aux communes	entre les communes	% internes	entrants	sortants	% externes	Nbre de flux toutes catégories confondues
875	645	35%	605	2 270	65%	4 395

Tableau de synthèse des flux domicile – travail sur le territoire intercommunal Briance Sud Haute-Vienne en 2017 (données INSEE).

L'utilisation de la voiture individuelle pour ces déplacements reste majoritaire. Toutefois, d'après les conclusions d'un atelier mené dans le cadre de l'étude mobilité 2020-2021 de la Châtaigneraie Limousine, du covoiturage informel serait présent sur le territoire Briance Sud-Haute-Vienne et mériterait d'être développé pour les trajets pendulaires.

A. Transport collectif

Le territoire dispose d'une desserte ferroviaire avec la présence de quatre gares (Pierre-Buffière, Magnac-Vicq, Saint-Germain-les-Belles, La Porcherie). Selon l'étude de mobilité 2020-2021 de la Châtaigneraie Limousine, l'offre ferroviaire peut être qualifiée de correcte avec deux allers-retours à des horaires adaptés pour se rendre sur son lieu de travail ou d'études. La fréquentation de la gare de Magnac-Vicq se maintient entre 2015 et 2019 tandis que celle de la gare de Saint-Germain-les-Belles baisse. Quant à la gare de Pierre-Buffière, elle connaît une augmentation de sa fréquentation entre 2015 et 2019. Les propos recueillis en atelier dans le cadre de l'étude de la Châtaigneraie Limousine indiquent qu'à Pierre-Buffière, l'offre ferroviaire serait très utilisée par les actifs même si les horaires ne permettent que deux allers-retours par jour en heures pleines. Le rabattement à la gare se ferait principalement en voiture, avec une pratique du covoiturage peu utilisée.

Malgré tout, le report modal de la voiture sur le train, pour les déplacements domicile-travail vers l'agglomération de Limoges, connaît ses limites dans l'immédiat au vu de la difficulté de couplage avec les transports collectifs en gare de Limoges. Il est aussi à noter que le caractère excentré des quatre gares (à 4-5 kilomètres des centre-bourgs) peut freiner l'utilisation du train, d'autant plus si les personnes ne conduisent pas ou ne disposent pas de véhicules.

La desserte en autocars régionaux vers Limoges est inexistante pour 9 des 11 communes du territoire, pour des motifs « obligés », c'est-à-dire des déplacements quotidiens pour se rendre sur son lieu de travail ou d'études. En outre, l'organisation en étoile des lignes de cars à partir de Limoges ne permet pas d'assurer de liaisons transversales au territoire, quels que soient les motifs.

B. Services d'aide à la mobilité

Pour les personnes du territoire en insertion socio-professionnelle, un service de location solidaire de véhicules (scooters et voitures) est proposé à prix réduits par la Châtaigneraie Limousine, dans le cadre de la Plateforme mobilité 87. L'accès à ce service est conditionné à l'obtention d'une prescription (conseiller(-ère) Pôle emploi, assistant(e) social(e) du Département...) et à des critères d'éligibilité (revenu en-dessous du seuil de pauvreté), ce qui restreint l'accès à des publics comme les travailleurs pauvres. Par ailleurs, la location de scooters peut connaître ses limites en hiver (en cas de mauvais temps) ou pour des personnes d'âge mûr.

De nouvelles formes d'organisation pour supprimer une partie des déplacements quotidiens

Le tiers-lieu « Kesaco », porté par l'association Familles rurales Briance-Roselle, a été initié autour d'activités numériques. Il propose des ateliers itinérants informatique sur plusieurs communes ainsi que des prêts d'ordinateur. Le prêt de matériel informatique permet de pallier le vieillissement du parc informatique dans les zones rurales mais également d'aider aux démarches administratives ou à la recherche d'emploi lorsque les personnes ne peuvent pas se déplacer. Les personnes en insertion qui éprouvent des difficultés à se déplacer peuvent donc bénéficier en proximité de conseils dans leurs différentes démarches et d'ordinateurs récents. Ce tiers-lieu devrait s'installer dans des locaux communaux à St-Genest-sur-Roselle. D'autres projets de tiers-lieux, portés par des collectifs citoyens, sont en émergence sur le territoire intercommunal et à l'avenir, pourraient offrir des espaces de travail partagés et des services en proximité, en alternative à certains déplacements

C. Modes actifs : focus sur le vélo

Les constats suivants peuvent être posés :

- le territoire intercommunal ne bénéficie pas du passage de vélo-routes nationales, régionales ou départementales ;
- les trafics routiers sont assez importants sur la D420 (entre 5 et 10 000 véhicules/jour) et la D15 (entre 3 et 5 000 véhicules/jour) reliant la gare et les centres-bourgs de St-Jean-Ligoure et St-Hilaire-Bonneval ;
- 8 boucles cyclo-touristiques ont été créées au départ de Magnac-Bourg ;
- un projet de service de location de vélos est porté par l'office de tourisme intercommunal, de même qu'un parcours à bosses (VTT) à Château-Chervix ;
- un club de vélo s'est créé en 2020 sur Meuzac, avec une vocation intercommunale.

Dans la dynamique du schéma directeur vélo mené en 2020-2021 par la Châtaigneraie Limousine, la communauté de communes a initié un travail autour du vélo avec différentes parties prenantes (mairie, club, accueil jeunesse...). Il serait intéressant de le pérenniser pour créer les conditions d'un écosystème « vélo » sur le territoire et initier une politique cyclable.

Annexe 2 - Orientations stratégiques

AXE N°1: DEVELOPPER UNE ECONOMIE DIVERISIFIEE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'ECONOMIE AU SENS LARGE

ATOUTS DU TERRITOIRE:

- La situation géographique de Briance Sud Haute Vienne irriguée par 4 échangeurs de l'autoroute A20,
- La desserte ferroviaire (4 gares SNCF),
- Les zones d'activités économiques et notamment le Pôle Bois sur la ZAE du Martoulet,
- Des entreprises dynamiques et innovantes,
- le Classement du territoire en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

FAIBLESSES DU TERRITOIRE:

- Le vieillissement des chefs d'entreprises,
- Des difficultés pour recruter de la main d'œuvre qualifiée,
- La fragilité des commerces de nos bourgs,
- L'absence de certains commerces.

ORIENTATIONS:

- ◆ Encourager l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire,
- ◆ Développer les zones d'Activités Economiques,
- ◆ Inciter financièrement les entreprises à saisir l'opportunité d'une croissance vertueuse et respectueuse de l'environnement,
- ◆ Favoriser la création d'emplois sur le territoire afin de réduire les déplacements des salariés,
- ◆ Favoriser la reprise, le développement des activités commerciales et artisanales présentes sur le territoire ainsi que l'implantation de nouvelles activités,
- ◆ Encourager les entreprises du bâtiment à obtenir le label RGE,
- ◆ Maintien des aides à l'immobilier d'entreprises,
- ◆ Réalisation d'ateliers-relais,
- ◆ Accélération de la couverture numérique du territoire,
- ◆ Création de Tiers-Lieux.

L'AGRICULTURE

ATOUTS DU TERRITOIRE:

- ◆ L'élevage,
- ◆ La diversification des exploitations,
- ◆ Le développement d'une agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement,
- ◆ L'installation de Jeunes Agriculteurs,
- ◆ La sylviculture.

FAIBLESSES DU TERRITOIRE:

- ◆ Le vieillissement des chefs d'exploitation,
- ◆ Le coût de reprises des exploitations,
- ◆ Les difficultés d'accès au foncier,
- ◆ La volatilité des cours des productions agricoles,
- ◆ La baisse de la consommation de viande,

ORIENTATIONS:

- ◆ Favoriser le développement des énergies renouvelables ce qui permettra de procurer aux exploitants de nouvelles sources de revenus
- ◆ Prévoir l'élaboration d'une Charte pour définir les modalités d'accueil des dispositifs de production d'énergie renouvelable, (Parcs photovoltaïque, installation d'éoliennes...)
- ◆ Soutenir l'installation de Jeunes Agriculteurs et la reprise des exploitations,
- ◆ Soutenir le développement des circuits courts,
- ◆ Définir une stratégie alimentaire territoriale

**AXE N°2: UN AMENAGEMENT EQUILIBRE RESPECTUEUX DU CADRE DE VIE:
(OBJECTIF: AMELIORER LE CONFORT DES HABITANTS TOUT EN PRESERVANT
L'ENVIRONNEMENT)**

ATOUTS DU TERRITOIRE:

- ◆ Existence de pôles de services qu'il convient de conserver,
- ◆ Un environnement de qualité.

FAIBLESSES DU TERRITOIRE:

- ◆ Un habitat dégradé en particulier dans les centres bourgs les plus anciens,
- ◆ Risque démographique,
- ◆ Un taux de vacance important,
- ◆ Le manque de logements de qualité,
- ◆ Phénomène de village-dortoir,
- ◆ Le coût de réhabilitation des logements anciens.

ORIENTATIONS:

- ◆ Engager la réhabilitation des logements locatifs des collectivités locales du territoire,
- ◆ Etudier la faisabilité de projets photovoltaïques en toitures sur les bâtiments publics existants ou en projet,
- ◆ Lutter contre la précarité énergétique,
- ◆ Renforcer l'offre de logements de qualité et contribuer à améliorer leur performance énergétique : Des logements bien isolés, c'est à la fois positif pour l'environnement mais, c'est aussi un atout pour le pouvoir d'achat des occupants de ces logements,
- ◆ Contribuer au financement d'une plateforme dédiée à la rénovation énergétique des logements : Cette plateforme devrait être mise en place en 2022
- ◆ Réhabilitation des centres bourgs,
- ◆ Création de logements adaptés pour loger des personnes vieillissantes et handicapées,
- ◆ Favoriser l'implantation de bornes électriques,
- ◆ Veiller au maintien des services publics existants (Groupes scolaires, Gendarmeries, Maison France Service, La Poste...), les renforcer,
- ◆ Préserver et renforcer les pôles de santé,
- ◆ Favoriser les mobilités douces,
- ◆ Revitaliser les centres-bourgs,

**AXE N°3: RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE / IMAGE ET NOTORIETE
(DEVELOPPEMENT DU TOURISME-CULTURE ET LOISIRS)**

ATOUPS DU TERRITOIRE:

- ◆ Paysages remarquables (Forêts, landes, plans d'eau),
- ◆ Deux villages-étapes,
- ◆ Un environnement privilégié,
- ◆ Des circuits de randonnées,
- ◆ Le Musée C. Sabourdy de Vicq Sur Breuilh,
- ◆ La Médiathèque du Père Castor,
- ◆ La Villa gallo-romaine d'Antone à Pierre-Buffière,
- ◆ Le patrimoine architectural de bourgs anciens

FAIBLESSES DU TERRITOIRE:

- ◆ L'absence d'image,
- ◆ Manque de restaurants,
- ◆ Manque de structures d'hébergements.

ORIENTATIONS:

- ◆ Recrutement par l'EPCI d'une Chargée de Mission Tourisme et Culture (Poste qu'il conviendrait de pérenniser),
- ◆ Candidature du Musée Sabourdy pour obtenir le label « Musée de France »,
- ◆ Maintien des actions proposées par la Médiathèque dans le domaine culturel et poursuite du déploiement du réseau de lecture publique,
- ◆ Soutien du tissu associatif assuré par les communes,
- ◆ Mutualisation de matériel (Chapiteaux...) ?
- ◆ Favoriser le développement d'un tourisme de pleine nature sur le territoire (Tourisme équestre, randonnées...),
- ◆ Favoriser le développement des hébergements touristiques individuels et collectifs,
- ◆ Mise en valeur globale du territoire (Nature et culture),
- ◆ Volonté de fédérer les activités culturelles du territoire.

AXE N°4: UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTEE A NOTRE TERRITOIRE

Il est indispensable de garantir une bonne qualité de services pour maintenir la population de nos communes et attirer de nouveaux habitants.

ATOUTS DU TERRITOIRE:

- ◆ Existence de plusieurs pôles de services répartis sur l'ensemble du territoire de BSHV,
- ◆ Offre en matière de soins globalement satisfaisante,
- ◆ Présence de deux EHPAD, d'une Instance de Coordination pour services aux personnes âgées,
- ◆ Offre satisfaisante dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance (Ecoles, Collèges, Périscolaire....),
- ◆ Présence d'une Maison France Service,
- ◆ Desserte ferroviaire (TER) assurée par 4 gares SNCF,

FAIBLESSES DU TERRITOIRE:

- ◆ Couverture numérique encore insuffisante,
- ◆ Structuration à compléter dans le domaine de la santé,
- ◆ Baisse démographique (Menace pour les groupes scolaires),

ORIENTATIONS:

- ◆ Projet de création d'une Maison de Santé porté par la commune de Pierre-Buffière,
- ◆ Soutien des collectivités pour maintenir la présence des gendarmeries sur le territoire,
- ◆ Projets de Tiers-Lieux portés notamment par les communes dépourvues de commerces et de services,
- ◆ Soutenir les commerces et les services existants dans les centres-bourgs et favoriser la création de nouvelles activités ?
- ◆ Volonté de préserver et de renforcer les pôles de santé,
- ◆ Maintien des services publics existants,
- ◆ Soutien aux initiatives locales en matière de mobilité.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Annexe 3 –
fiches actions / fiches projets**

CRTE BSHV

Saint-Hilaire-Bonneval autonome en électricité

Orientation stratégique n°	1
Action n°	1.1
Maître d'ouvrage	SAINT HILAIRE BONNEVAL
Description de l'action	Produire de l'électricité pour alimenter les bâtiments communaux en posant des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la commune. Associer les habitants de la commune qui le souhaitent aussi pour produire de l'électricité et devenir complètement autonome en électricité.
Partenaires	L'État Le département La région La commune
Coût prévisionnel	Non connu à ce jour.
Plan de financement	Etat Région Département Autofinancement de la commune voir Emprunt suivant les coûts.
Calendrier	2024-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	

	<p>au boucher. Ces aides pourraient représenter 50% du coût HT de l'opération.</p>
Calendrier	<p>Consultation des entreprises : 2022 Début des travaux : 2^{ème} semestre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



Aménagement d'une boucherie à Saint-Germain- Les-Belles

Orientation stratégique n°	1
Action n°	1.4
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Germain-Les-Belles
Description de l'action	<p>La Commune de Saint-Germain-Les-Belles envisage d'aménager une boucherie dans un immeuble lui appartenant rue Claude Debussy.</p> <p>Cette opération est rendue indispensable en raison de l'état de vétusté du bâtiment abritant la boucherie actuelle ; le boucher est locataire et le propriétaire n'est pas en mesure de réaliser les travaux d'entretien minimum.</p> <p>Une fois les travaux réalisés, l'immeuble sera loué au boucher.</p> <p>Les extérieurs du bâtiment ont déjà été rénovés (toiture, menuiseries, façades), cependant, l'intérieur est à réhabiliter entièrement (maçonnerie, électricité, plomberie, chauffage, menuiseries intérieures, isolation, sols, peintures, matériel professionnel pour l'activité boucherie).</p> <p>Le Maître d'œuvre a réalisé un avant-projet et évalué le coût de cet aménagement à 206 685 euros HT.</p> <p>L'objectif de cette opération est de maintenir sur la Commune ce commerce de proximité, essentiel pour la population.</p>
Partenaires	Chambre des métiers
Coût prévisionnel	206 685 euros HT (investissement)
Plan de financement	Des aides seront sollicitées (DETR, Conseil Départemental) pour financer cette opération et pour permettre de répercuter un loyer raisonnable



Tiers-lieu à Glanges

Orientation stratégique n°	1
Action n°	1.3
Maître d'ouvrage	Commune de Glanges
Maître d'oeuvre	Hervé PAUGNAT - Architecte DPLG
Description de l'action	Sauvegarde du dernier commerce de proximité de la commune (bar-restaurant) et évolution de celui-ci en tiers-lieu : Agrandissement du bar-restaurant avec ajout d'une épicerie vrac (géré sous forme d'entreprise) Réhabilitation des étages pour création d'un espace de télétravail, salle des associations, salle de réunion/atelier/formation (géré en mode associatif)
Partenaires	Groupe SOS et son dispositif 1000 Cafés (convention signée) Insite : accueil d'un erasmus rural pour montage du projet d'association Fondation Orange : partenariat en cours d'étude
Coût prévisionnel	Agrandissement du rez-de-chaussée : 100.000€ Redistribution du rez-de-chaussée (entrée, salle de restaurant) : 25.000€ Réhabilitation des étages : 260.000€ Frais divers (honoraires AMO, bureau de contrôle...) : 75.000€ Coût prévisionnel global : 460.000€
Plan de financement	Demande de subventions : DETR : 112.000€ (à mobiliser) CTD : 90.000€ (à mobiliser) Fondation Orange : 15.000€ (à mobiliser) Fonds européens : ? Auto-financement : 150.000€ Emprunt : 100.000€ Phasage des dépenses : 2022 : réalisation du rez-de-chaussée (150.000€) 2023-2024 : réhabilitation des étages (310.000€)
Calendrier	Dernier trimestre 2021 : présentation des propositions d'aménagements par le Cabinet d'Architecte pour le rez-de-chaussée

	<p>1er trimestre 2022 : lancement appel d'offre pour réalisation du rez-de-chaussée</p> <p>2ème et 3ème trimestres 2022 : travaux rez-de-chaussée.</p> <p>Octobre 2022 : ouverture du bar-restaurant-épicerie</p> <p>2ème semestre 2022 : lancement du groupe de travail avec l'Erasmus Rural pour création de l'association du tiers-lieu</p> <p>2ème trimestre 2023 : présentation des propositions d'aménagements par le Cabinet d'Architecte, sur la base du projet monté par l'association et la collectivité</p> <p>2ème semestre 2023 - 1er semestre 2024 : réalisation des travaux d'aménagements des étages.</p> <p>2ème semestre 2024 : ouverture du tiers-lieu</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



Extension de la ZAE du Martoulet

Orientation stratégique n°	1
Action n°	1.2
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne
Description de l'action	<p>La ZAE Intercommunale du Martoulet est située en bordure de l'autoroute A20 à Saint Germain Les Belles : Elle est actuellement occupée par une douzaine d'entreprises qui emploient une centaine de personnes.</p> <p>Compte tenu de son positionnement stratégique (A mi-chemin entre Limoges et Brive La Gaillarde), cette zone est idéalement située et plusieurs porteurs de projets ont manifesté leur intérêt pour s'installer sur ce site, ce qui a conduit la Communauté de Communes à constitué des réserves foncière pour procéder à l'extension de cette ZAE.</p> <p>Cet aménagement va permettre de disposer d'une nouvelle surface de terrains à vocation économique d'environ 9 hectares.</p> <p>Les travaux d'aménagement, qui ont débuté en Mars 2021, devraient se terminer au cours du 1^{er} trimestre 2021.</p>
Partenaires	La Préfecture de la Haute-Vienne, Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Le Syndicat Energies Haute Vienne (SEHV), La CCI de la Haute-Vienne.
Coût prévisionnel	Montant prévisionnel des travaux : 1 377 380.00 HT (Dont 70 000.00 € HT pour imprévus)
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préfecture de la Haute-Vienne : <ul style="list-style-type: none"> • DETR (2018) : 300 000.00 € • DETR (2021) : 44 344.82 € • DSIL (2021) : 323 953.83 € <input type="checkbox"/> Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CDDi) : 148 500.00 € <input type="checkbox"/> Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne (Prêt-relais) : 560 581.35 €
Calendrier	Mars 2021 : Début de l'opération

	Mars 2022 : Achèvement de l'opération.
Indicateurs d'évaluation proposés	



Extension du réseau de chaleur à Château-Chervix

Orientation stratégique n°	2
Action n°	2.1
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Chervix
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la transition écologique-énergétique, plusieurs actions ont été mises en place par la commune :</p> <ul style="list-style-type: none">- pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie lors de sa réfection en 2010- installation d'une chaufferie à plaquettes bois pour alimenter les bâtiments communaux : ancienne poste, salle polyvalente, mairie, école du bas, bibliothèque et école du haut, en 2012. <p>Le projet consisterait à étendre le réseau de chaleur pour raccorder « la maison des associations » réalisé en 2017 (haut du bourg)</p> <p>D'un point de vue technique, il s'agit de prolonger le réseau enterré de 60 ml environ et de réaliser deux raccordements (la chaufferie étant dimensionnée pour supporter cette extension).</p>
Partenaires	Demande de DETR et CDT
Coût prévisionnel	Tranchée et réseau vers la maison des associations : 14 000. € HT Travaux sous station dans la chaufferie existante : 7 800 € HT dépenses soit un total estimatif de 21 800 € d'investissement.
Plan de financement	Travaux : 21 800 € CDT : 25 % DETR : 25 % Demande dans le cadre du plan de relance
Calendrier	Calendrier début des travaux janvier-février 2022 et fin 1 mois après. Marché dans le cadre d'une procédure adaptée.
Indicateurs d'évaluation proposés	



Rénovation thermique du bâtiment Mairie/Ecole à Vicq-sur-Breuilh

Orientation stratégique n°	2
Action n°	2.2
Maître d'ouvrage	Commune de Vicq-sur-Breuilh
Maîtrise d'œuvre	- Architecte DPLG – Hervé PAUGNAT - Bureau d'étude énergéthik
Description de l'action	Rénovation thermique du bâtiment Mairie/Ecole
Partenaires	- Préfecture de la Haute-Vienne (DSIL et DETR) : attente d'une réponse suite aux commissions de septembre 2021 - Conseil départemental de la Haute-Vienne par arrêté du 21/07/2021 (1ère tranche) : 40 000 €
Coût prévisionnel	504 636,00 €
Plan de financement	- DSIL : 20 % - 100 927,20 € - DETR : 30 % - 151 390,80 € - Conseil départemental : 20 % - 100 927,20 € - Commune de Vicq-sur-Breuilh : 30 % - 151 390,80 €
Calendrier	Prospection auprès des partenaires entre janvier et avril 2021 Retour des partenaires : jusqu'en septembre 2021 Appel d'offre : deuxième semestre 2021 Sélection des entreprises : deuxième semestre 2021 lancement des travaux : décembre 2021 achèvement des travaux : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Aménagement de la place St-Roch à Meuzac

Orientation stratégique n° 2	Améliorer le confort des habitants tout en préservant l'environnement
Action n° 1	2.3
Maître d'ouvrage	Commune de Meuzac
Description de l'action	<p>Seule place du bourg de Meuzac, la place Saint Roch est un vaste espace goudronné sans aucun caractère situé à côté de l'Eglise du même nom.</p> <p>Le projet consisterait à créer des places de stationnement délimitées, des parterres, à planter des arbustes et à installer quelques bancs publics</p> <p>Cet aménagement qui interviendrait après la réhabilitation du réseau d'assainissement permettrait de rendre cette place pratique en structurant le stationnement et accueillante</p>
Partenaires	Etat Conseil Départemental
Coût prévisionnel	Pas de chiffrage
Plan de financement	Etat – Conseil Départemental - Commune
Calendrier	Etude préalable en 2022 Appel d'offres et travaux 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Création d'un cheminement doux entre le lotissement du Lac, le bourg et la médiathèque intercommunale du Père Castor

Orientation stratégique n° 2	Améliorer le confort des habitants tout en préservant l'environnement
Action n° 2	2.4
Maître d'ouvrage	Commune de Meuzac
Description de l'action	Création d'un sentier réservé aux piétons et cyclistes permettant de relier le Lotissement du Lac au bourg puis à la médiathèque intercommunale du Père Castor. Cette création permettra aux habitants d'accéder aux commerces du bourg et à la médiathèque sans utiliser leur véhicule à moteur et en toute sécurité. Il leur permettra également d'effectuer une belle promenade en profitant au long de leur cheminement d'une vue imprenable sur les étangs de La Roche et de Forgeueuve
Partenaires	Etat Conseil Départemental
Coût prévisionnel	Pas de chiffrage
Plan de financement	Etat – Conseil Départemental – Chataigneraie Limousine - Commune
Calendrier	Etude préalable et acquisition des terrains nécessaires en 2023 Appel d'offres et travaux 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	



Création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Saint-Germain-Les-Belles

Orientation stratégique n°	2
Action n°	2.5
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Germain-Les-Belles Mairie 1, place de l'Eglise 87380 SAINT-GERMAIN-LES-BELLES
Description de l'action	<p>La commune de SAINT GERMAIN LES BELLES souhaite mettre en place une chaudière biomasse pour assurer la production de chaleur d'un ensemble de bâtiment communaux ceci par le biais d'un réseau de chaleur.</p> <p>Les bâtiments concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le bâtiment Office de tourisme et ateliers municipaux- Le bâtiment Gendarmerie- Le bâtiment Poste <p>Cette chaudière centralisée aura pour objectif d'une part, d'assurer les besoins en chauffage des bâtiments concernés, et d'autre part, de maîtriser les consommations énergétiques, les dépenses liées, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Une étude de faisabilité réalisée par le BET ILAO a permis de mettre en avant que le projet est réalisable tant sur le plan technique que sur le plan économique.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place de cette chaudière bois a également pour objectif le soutien voire le développement de l'activité économique connexe locale.</p> <p>Le Maître d'œuvre a évalué le coût des travaux à 142 000 euros HT, hors frais annexes (MO, bureau de contrôle...)</p>

Partenaires	SEHV
Coût prévisionnel	142 000 euros HT hors frais annexes (investissement)
Plan de financement	<p>Une demande d'aide financière a été effectuée auprès de l'ADEME.</p> <p>Des aides vont être également sollicitées (DETR, Conseil Départemental) pour financer cette opération.</p> <p>Ces aides pourraient représenter 80% du coût HT de l'opération.</p>
Calendrier	<p>Consultation des entreprises : fin d'année 2021</p> <p>Début des travaux : printemps 2022 après la période de chauffe.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



Mise en place d'un projet alimentaire territorial

Orientation stratégique n°	2
Action n°	2.6
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Briance Sud Haute Vinne
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	PAT (Projet Alimentaire Territorial)
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	



Aménagement de sécurisation Centre-Bourg

CRTE Vicq-sur-Breuilh

Orientation stratégique n°	2
Action n°	2.7
Maître d'ouvrage	Commune de Vicq-sur-Breuilh
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Aménagement de sécurisation Centre-Bourg
Partenaires	- Préfecture de la Haute-Vienne (DETR) : attente d'une réponse suite à commission de septembre - Conseil départemental de la Haute-Vienne par arrêté du 21/07/2021 : 15 260 €
Coût prévisionnel	Installation et signalisation de chantier : 1 580 € Sciage de chaussée : 240 € Fourniture et pose de bordures béton type T2 : 1 650 € Fourniture et pose de bordures béton type P2 : 875 € Fourniture et pose de balise J11 : 4 200 € Végétalisation des portes d'entrée : 2 000 € Bande d'alerte en résine gravillonnée OCRE : 700 € Résine type enduit à froid pour bande STOP : 275 € Fourniture et mise en place de coussins berlinois : 3 200 € Fourniture et pose de signalisation verticale : 7 280 €
Plan de financement	- DETR : 30 % - 6 600 € - Conseil départemental : 40 % - 8 800 € - Commune de Vicq-sur-Breuilh : 30 % - 6 600 €
Calendrier	Prospection auprès des partenaires entre janvier et avril 2021 Retour des partenaires : jusqu'en septembre 2021 Le projet est situé en dessous des seuils de MP lancement des travaux : deuxième semestre 2021 achèvement des travaux : décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	



Réalisation d'un parcours santé (sportif) à St-Hilaire-Bonneval

Orientation stratégique n°	3
Action n°	3.1
Maître d'ouvrage	SAINT HILAIRE BONNEVAL
Description de l'action	Réaliser un parcours santé et sportif pour permettre aux habitants de Saint Hilaire Bonneval mais aussi du territoire de se retrouver sur un site sécurisé en terme sportif. La commune se développe en terme de population et c'est une demande forte des administrés d'avoir ce type d'endroit près des jeux pour enfants.
Partenaires	L'état Le département La commune
Coût prévisionnel	110 000€ HT en investissement Le fonctionnement sera réalisé par les agents municipaux.
Plan de financement	30% du département 25% De L'état demande en cours En cours de demandes au ministère des sport et jeunesse mais à ce jour pas de réponses Autofinancement de la commune
Calendrier	Deuxième semestre 2022 si les demandes de subventions sont accordées par le département et l'état sinon 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



Création d'un City Parc à Vicq-sur-Breuilh

Orientation stratégique n°	3
Action n°	3.2
Maître d'ouvrage	Commune de Vicq-sur-Breuilh
Maître d'oeuvre	Groupe Sport aménagement équipement
Description de l'action	Création d'un City Parc
Partenaires	- Préfecture de la Haute-Vienne (DETR) par arrêté du 30/04/2021 : 22 886,40 € - Conseil départemental de la Haute-Vienne par arrêté du 21/07/2021 : 15 260 € - Agence Nationale du Sport : demande déposé le 22/03/2021, elle sera programmée en 2022 une demande de dérogation au commencement du projet sollicité en septembre 2021
Coût prévisionnel	Coût total : 76 288 € - Équipements sportifs : 34 990 € - Travaux préparatoires, Terrassement, Isolement, drainage, empierrement, armatures : 24 830 € - Travaux de dallage en béton poreux : 16 468 €
Plan de financement	- DETR : 30 % - 22886,40 € - Conseil départemental : 20 % - 15127,60 € - ANS : 13,59 % - 10497€ - Commune de Vicq-sur-Breuilh : 36,41 % - 27777 €
Calendrier	Prospection auprès des partenaires entre janvier et avril 2021 Retour des partenaires : jusqu'en septembre 2021 Le projet est situé en dessous des seuils de MP lancement des travaux : septembre/octobre 2021 achèvement des travaux :
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Extension du Musée en rénovation de vieux bâtis à Vicq-sur-Breuilh

Orientation stratégique n°	3
Action n°	3.3
Maître d'ouvrage	Commune de Vicq-sur-Breuilh
Description de l'action	Extension du Musée en rénovation de vieux bâtis
Partenaires	Préfecture de la Haute-Vienne Union Européenne Conseil départemental Région Nouvelle Aquitaine
Coût prévisionnel	Assistance maîtrise d'ouvrage : 25 000 € Travaux : 1 000 000 €
Plan de financement	DETR DSIL GAL Châtaigneraie Limousine Commune de Vicq-sur-Breuilh
Calendrier	2020 : Appel d'offre pour sélection du cabinet d'étude Octobre 2020 : Sélection du cabinet d'étude 2020/2021 : Étude d'extension et reconfiguration des Musée et Jardins Cécile Sabourdy 2022/2023 : - Appel d'offre pour les travaux - Sélection des entreprises - Début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	



Création d'un espace multi-accueil à St-Genest-sur-Roselle

Orientation stratégique n°	4
Action n°	4.1
Maître d'ouvrage	Mairie de St-Genest-Sur-Roselle
Maître d'oeuvre	Cabinet EPURE
Description de l'action	Projet : hébergement de différentes activités (café, associations, professions libérales en itinérance, salles de coworking et d'exposition)
Partenaires	
Coût prévisionnel	385 840 € HT
Plan de financement	
Calendrier	Permis de construire déposé le 29 juin 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	



Réalisation d'une Gendarmerie avec 6 logements

Orientation stratégique n°	4
Action n°	4.2
Maître d'ouvrage	SAINT HILAIRE BONNEVAL
Description de l'action	<p>A la demande du commandant de la gendarmerie sur la possibilité d'installer une gendarmerie sur la commune, nous avons répondu favorablement. Cet ensemble sera compris d'une caserne et de 6 logements de fonction qui permettront de loger les familles.</p> <p>Ce projet sera réalisé sur la départementale RD15 entre l'échangeur 39 de L'A20 et le bourg.</p>
Partenaires	<p>L'état doit apporter des subventions dont une connue à ce jour de 20%, Il y aura d'autres subventions qui seront en négociation lorsque le projet sera acté.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le projet est chiffré en faisabilité aux alentours de 1,6 millions d'euros HT dont 125 000€ d'achat de terrain et le reste étant les travaux.</p>
Plan de financement	<p>A aujourd'hui d'acquis 20% de l'état. Autofinancement de la commune 300 000€HT Autres subventions de l'Etat à demander lors de l'acceptation du dossier. + un EMPRUNT couvert par les loyers</p>
Calendrier	<p>En attente de décision du ministère de l'intérieur. Possibilité de lancer les appels d'offres en 2022 ou 2023 dès l'acceptation du dossier.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



Réalisation d'un parking

Orientation stratégique n°	4
Action n°	4.3
Maître d'ouvrage	SAINT HILAIRE BONNEVAL
Description de l'action	Suite au développement de la commune il y a un manque important de parking autour du cimetière.
Partenaires	L'état Le département La commune
Coût prévisionnel	95 300€ HT en investissement Le fonctionnement sera réalisé par les agents municipaux.
Plan de financement	30% du Département. 25% De L'état demande en cours de demande. Autofinancement de la commune.
Calendrier	Les travaux sont prévus de démarrer quatrième trimestre 2021 et une demande d'autorisation de commencer les travaux a été demandée au Département.
Indicateurs d'évaluation proposés	



Construction d'une maison médicale et pharmacie à Pierre-Buffière

Orientation stratégique n°	4
Action n°	4.4
Maître d'ouvrage	Commune de Pierre-Buffière
Description de l'action	<p>La collectivité a acheté une maison située au 5 place du 8 mai 1945, à proximité de la rue principale du centre bourg, l'avenue de la République, pour y implanter une maison médicale. Le choix d'implanter cette structure sur ce site participe à la volonté de la collectivité de renforcer et regrouper les équipements du centre bourg, à la fois par une facilité d'accès pour les utilisateurs venant de la périphérie et par la proximité offerte aux habitants du centre bourg.</p> <p>Cette maison va donc faire l'objet d'une réhabilitation et fera partie intégrante du projet de construction du nouvel équipement.</p> <p>Surface estimative du projet au moment de l'appel d'offre : 850 m² - surface en révision actuellement</p> <p>Professionnels de la santé intégrés au projet :</p> <p>Médecins, Infirmières, Ostéopathe, Kinésithérapeute, Podologue, Dentistes et Pharmacien</p>
Partenaires	Etat : déposé un dossier DETR
Coût prévisionnel	<p>Coût estimatif de l'opération au stade l'élaboration du programme février 2021 = 1 486 000 € H.T. (sera revu à la hausse car augmentation des besoins en surface par les professionnels de la santé)</p> <p>Acquisition de la maison = 219.750 € (non assujettie à la TVA)</p> <p>Honoraires architecte = 130 768 € HT. (sera revu aussi à la hausse - en attente avenant)</p> <p>Honoraires ATEC = 5 401.25 € HT.</p> <p>Relevés topographiques = 4 600 € HT.</p> <p>Divers frais (contrôle, assurance, raccordements, moyens de secours...) = non estimés à ce jour</p>

Plan de financement	Dépôt dossier subvention Etat (DETR) = Taux de subvention sollicité 30% DSIL ? Solde de l'opération = emprunt
Calendrier	Dépôt du permis de construire = 4ème trimestre 2021 DCE = 1e trimestre 2022 Appel d'offres = 1e trimestre 2022 OS Travaux = 1er trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Aménagement autour de la maison médicale à Pierre-Bufferière

Orientation stratégique n°	4
Action n°	4.5
Maître d'ouvrage	Commune de Pierre-Bufferière
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la construction de la maison médicale et de la pharmacie, il convient de revoir l'aménagement de la place du 8 Mai 1945, d'une partie de l'avenue de la République et de créer de nouvelles surfaces de stationnement à proximité de la maison médicale.</p> <p>Pour cela, la commune envisage l'acquisition de 2 parcelles pour la création d'un parking (en attente RDV Notaire)</p> <p>Rencontré en juillet 2021 les services de CAUE pour le réaménagement de la place et de la l'avenue de la République.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Non déterminé à ce jour
Plan de financement	Non déterminé à ce jour
Calendrier	Acquisition terrains : 4ème trimestre 2021 Consultation réaménagement + création = 2eme semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Construction d'une caserne de pompiers à Pierre-Buffière

Orientation stratégique n°	4
Action n°	4.6
Maître d'ouvrage	Commune de Pierre-Buffière
Maître d'oeuvre	
Description de l'action	La commune envisage la construction d'une nouvelle caserne des pompiers. En effet, les locaux de la caserne actuelle sont insalubres et trop étroits avec l'accueil de l'école de jeunes sapeurs-pompiers, sans compter que l'accès est dangereux. L'implantation retenue de cette nouvelle structure est le site de Chabanas, plus sécuritaire et à proximité de l'autoroute A20.
Partenaires	Etat (DETR) Département SDIS Communes rattachées à la caserne de Pierre-Buffière
Coût prévisionnel	Non déterminé à ce jour
Plan de financement	Département : 40 % DETR : 20% SDIS : 10% Commune + communes rattachées : 30 %
Calendrier	Calendrier Consultation maîtrise d'oeuvre : 4ème trimestre Dépôt PC : 1er trimestre 2022 DCE : 2ème trimestre 2022 Consultation entreprises : 2ème trimestre 2022 OS travaux : 3ème trimestre



Cabinet Médical à Glanges

Orientation stratégique n°	4
Action n°	4.7
Maître d'ouvrage	Commune de Glanges
Maître d'oeuvre	Cabinet Icone Architecture
Description de l'action	<p>La Commune est propriétaire d'un bâtiment contenant à ce jour un logement social, vide depuis de nombreuses années car réelle passoire énergétique. Il a donc été décidé de procéder à une rénovation énergétique total du bâtiment.</p> <p>Par la même occasion, le logement va être redistribué sur l'étage et le grenier (non aménagé à ce jour) pour permettre la création d'un cabinet médical au rez-de-chaussée. Celui-ci accueillera un cabinet infirmier et un cabinet de téléophtalmologie. Un troisième espace destiné à des professionnels "itinérants" est également à l'étude.</p>
Partenaires	<p>Le bâtiment est déjà propriété de la commune. Le Cabinet Icone Architecture a été retenu comme AMO.</p> <p>Le cabinet infirmier s'est installé temporairement dans un autre bâtiment communal depuis le 01/09/21 en attendant la construction du cabinet médical</p> <p>L'entreprise Téléophtalmo est candidate pour s'installer dans le futur cabinet (c'est elle qui assure la fourniture des équipements médicaux et le recrutement des spécialistes).</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût estimatif global du projet : 245.000€</p> <p>Décliné en :</p> <p>Coût rénovation énergétique : 112.000€</p> <p>Coût aménagement appartement/cabinet : 105.000€</p> <p>Honoraires architectes : 28.000€</p>
Plan de financement	<p>Demandes subventions :</p> <p>DSIL : 26.000€ (accordé)</p> <p>DETR : 53.000€ (en cours)</p> <p>CTD : 12.000€ (accordé)</p> <p>Région : 30.000€ (à monter)</p> <p>Auto-financement : 32.000€</p> <p>Emprunt (via prêt participatif citoyen) : 140.000€</p>

Calendrier	L'appel d'offre sera lancé fin 2021 pour un lancement des travaux en mars-avril 2022 Ouverture prévisionnelle du cabinet médical en septembre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	



Construction d'une station-essence à Saint- Germain-Les-Belles

Orientation stratégique n°	4
Action n°	4.8
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Germain-Les-Belles
Description de l'action	<p>La Commune de Saint-Germain-Les-Belles envisage de construire une station-essence sur un terrain lui appartenant rue du Viaduc.</p> <p>Actuellement, la SARL SAINT GERMAIN AUTO, gérée par Mr DEGRAVE, exploite un garage de réparations automobiles et une station-service, rue Claude Debussy. Le local est exigü et la station-service ne répond pas au besoin actuel : pas de service en continu et des prix de vente élevés.</p> <p>La construction de cette station s'inscrit dans un projet plus global intégrant également la construction d'un garage portée par Monsieur DEGRAVE sur une partie du terrain communal qui lui sera vendue.</p> <p>Il est envisagé de louer la station-essence à Monsieur DGRAVE qui en assurera l'exploitation.</p> <p>Le Maître d'œuvre a évalué le coût de la construction de la station à 264 900 euros HT.</p> <p>L'objectif de cette opération est de maintenir sur la Commune et d'améliorer ce service de proximité, essentiel pour la population.</p>
Partenaires	Une étude préalable à la création de cette nouvelle station-service a été réalisée par la CCI en septembre 2020.
Coût prévisionnel	264 900 euros HT (investissement)

Plan de financement	Des aides ont été sollicitées (DETR, Conseil Départemental) pour financer cette opération et pour permettre de répercuter un loyer raisonnable au futur exploitant. Ces aides devraient représenter 50% du coût HT de l'opération.
Calendrier	Dépôt du permis de construire : fin 2021 Consultation des entreprises : 2 ^{ème} trimestre 2022 Début des travaux : fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Feuille 1
 Budgetaire financière pluriannuelle CRTE

N° Rubricatif	N° Rubricatif	Nom de l'action	Description succincte de l'opération	Calendrier prévisionnel de démarrage de l'opération	Montant total de l'opération (en € HT)	Montant à charge / par le PD (en € HT)	Total des financements Etat (en € HT)	Total des autres financements (en € HT)	Financements Etat					Conseil d'Équipement (Monte - Vitesse)	Conseil Régional (Monte - Vitesse - Aquitaine)	Fonds Européens	Autres Financements (Monte - Vitesse - Aquitaine)
									D11. Plan de l'État (en € HT)	D12. Plan de l'État (en € HT)	D13. Plan de l'État (en € HT)	D14. Plan de l'État (en € HT)	D15. Plan de l'État (en € HT)				
Changement stratégique 1 : Développer une économie d'énergie et renouveler de l'investissement																	
11	11	Saint-Hilaire-Bernard	Installation de panneaux PV sur les bâtiments communaux en liaison avec la population dans la commune	2024													
12	12	CC Brillac Sud Haut-Vienne	Installation de la ZAF du reproducteur	2021	1 377 780,00 €	600 581,25 €	688 288,65 €	446 500,00 €				200 000,00 €					
13	13	Branges	Création d'un restaurant et d'un bar	2021	460 000,00 €	293 000,00 €	712 000,00 €	55 000,00 €				112 000,00 €					
14	14	Saint-Germain-la-Belle	Création d'une bouche	2021	206 865,00 €			49 000,00 €									
TOTAL AXE 1					2 044 645,00 €	893 581,25 €	700 288,65 €	549 500,00 €	0,00 €	460 000,00 €	222 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15	15	Château-Chervix	Extension du réseau de chauffage	2022	21 600,00 €	10 300,00 €	5 450,00 €	5 450,00 €				5 450,00 €					
16	16	Vicqueux-Breuth	Installation d'éclairage public	2022	650 328,65 €	109 036,29 €	320 164,33 €	152 056,02 €				188 028,60 €					
17	17	Meuzac	Aménagement de la place St-Roch	2023													
18	18	Meuzac	Création d'un cheminement doux	2023													
19	19	Saint-Germain-la-Belle	Chauffage biomasse réseau de chaleur	2023	142 000,00 €												
20	20	CC Brillac Sud Haut-Vienne	Modernisation d'une école	2023													
21	21	Vicqueux-Breuth	Modernisation de la salle de sport	2023	54 063,00 €	4 428,20 €	4 428,20 €	5 865,20 €				4 428,20 €					
22	22	Château-Chervix	Modernisation de la salle de sport	2022	274 432,60 €	48 247,10 €	50 838,82 €	171 544,68 €				54 682,82 €					
23	23	Saint-Hilaire-Bernard	Modernisation de la salle de sport	2022	90 427,00 €	27 157,60 €	18 038,40 €	45 250,00 €				18 038,40 €					
24	24	Saint-Hilaire-Bernard	Modernisation de la salle de sport	2022	7 822,00 €	2 264,00 €	2 376,00 €	1 800,00 €				2 376,00 €					
TOTAL AXE 2					1 774 622,25 €	327 433,10 €	376 546,22 €	113 644,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	460 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25	25	Saint-Hilaire-Bernard	Personnel de santé	2022	105 220,10 €	49 650,42 €	37 368,75 €	24 000,00 €				37 368,75 €					
26	26	Vicqueux-Breuth	Staps	2021	78 228,00 €	27 644,60 €	22 883,40 €	25 767,00 €				22 883,40 €					
27	27	Vicqueux-Breuth	Extension du Musée	2023	1 023 000,00 €												
28	28	Saint-Germain-la-Belle	Mise en valeur de la zone médievale	2023													
29	29	Château-Chervix	Modernisation du Bourg	2023													
Changement stratégique 2 : Moderniser et améliorer les services																	
30	30	Saint-Germain-la-Belle	Modernisation d'un bâtiment en centre-ville	2024	365 940,00 €	76 344,80 €	154 338,00 €	135 257,20 €				115 752,00 €					
31	31	Branges	Création d'une garderie avec le logement	2023	1 600 000,00 €												
32	32	Saint-Hilaire-Bernard	Création d'un parking à proximité du stade	2021	100 227,00 €	40 184,90 €	30 068,10 €	30 000,00 €				30 068,10 €					

ANNEXE 5 : Indicateurs de suivi du CRTE

CRTE CC BSHV

Indicateur 1 : Émissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant
Unité	Tonne d'équivalent CO ₂ - TeqCO ₂ /an Tonne d'équivalent CO ₂ par habitant - TeqCO ₂ /hab/an
Modalités de calcul	Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/O Ou une méthode équivalente Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO ₂ du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : <ul style="list-style-type: none"> • valeur cible à 1,1 teqCO₂/hab d'ici 2050 • -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (par rapport à 1990) • -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (par rapport à 1990) • -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (par rapport à 2015) • 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 • 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET : passer de 211 à 119 kt _{eq} CO ₂ / an (-44%) de 2015 à 2050
Données de référence	Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : - 6,9 t _{eq} CO ₂ / an / hab au niveau national - 10,2 t _{eq} CO ₂ / an / hab en Haute-Vienne

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015 <i>Année de référence à ajuster en fonction des Données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des Données disponibles au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Émissions de GES annuelles du territoire (t _{eq} CO ₂ / an)	211 kt _{eq} CO ₂ / an	Voir avec AREC	119 kt _{eq} CO ₂ / an

Émissions de GES annuelles par habitant (t _{eq} CO ₂ / an / hab)	23 t _{eq} CO ₂ / an / hab		13 t _{eq} CO ₂ / an / hab
--	---	--	---

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation totale d'énergie du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) • Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET : passer de 487 à 382 GWh _{EF} / an (-22%) Présence de l'A20 en traversée du territoire, sur laquelle les politiques de l'EPCI ont peu d'impact
Données de référence	36 Mwh _{EF} / an / hab en Haute-Vienne

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015 <i>Année de référence à ajuster en fonction des Données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des Données disponibles au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	487 GWh _{EF} / an		438 GWh _{EF} / an
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (GWh / an)	52 kWh _{EF} / an		48 kWh _{EF} / an

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	<p>Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.</p> <p>La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.</p>
Unité	MWh/an
Modalités de calcul	<p>Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :</p> <p>ÉLECTRICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • éolien terrestre • solaire photovoltaïque et thermo-dynamique • biomasse solide • géothermie <p>Hors hydroélectrique</p> <p>CHALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • biomasse solide • pompes à chaleur • géothermie • solaire thermique • biogaz <p>BIOMÉTHANE / BIOCARBURANTS</p> <p><i>Par convention, 50% de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans). L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie renouvelable (biomasse solide). Les pompes à chaleur prise en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique $\geq 126\%$ (PAC basse température) et une efficacité énergétique $\geq 111\%$ (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018). La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.</i></p> <p>La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.</p>
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) • Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 • Capacités de production d'électricité renouvelables installées: 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017

Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET : 115 GWh / an en 2050
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (GWh / an)	44 GWh / an		75 GWh / an
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)	0 MWh / an	Territoire très peu propice au développement de l'hydroélectricité	

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiées agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Source	Agence bio DRAAF/DDTM
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : <ul style="list-style-type: none"> 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30% en 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	Au niveau national : <ul style="list-style-type: none"> Valeur limite France métropolitaine = valeur moyenne des surfaces labellisées AB en 2016, soit 5,7% de la SAU Valeur 2019 = 8,5% de la SAU labellisée AB, soit un doublement des surfaces en bio par rapport à 2014.

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2019	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
SAU totale du territoire (ha)		18025,54	
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)	588,01 ha	605,63 ha	
Part de la SAU du territoire en bio (%)	3,3 %	3,4 %	

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	<p>La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajet domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage.</p> <p>Dans le cas où plusieurs modes sont utilisés, l'indicateur doit refléter le principal mode de déplacement, en fonction soit de la durée du trajet avec le mode en question, soit de la distance parcourue en utilisant ce mode.</p>
Source	INSEE (Recensement population - déplacement domicile-travail) - données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050</p> <p>Loi d'orientation des mobilités (LOM):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 • Interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 • Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	
Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2017	Constaté 2018	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Part modale des modes actifs et transports en	3,50 %	3,50 %	

commun dans les déplacements domicile-travail (%)			
---	--	--	--

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes. Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.
Source	https://amenagements-cyclables.fr/ https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/DREAL/DDTM
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	LOM: Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2021	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	0,278 km	

Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance Les risques naturels pris en compte sont : <ul style="list-style-type: none"> • Les inondations, y compris par submersion marine • Les mouvements de terrain, ce qui englobe les cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
Source	Fichiers fonciers du Cerema accessibles sur le site datafoncier.cerema.fr (informations à la parcelle sur la population d'un territoire) à croiser avec Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC - disponibles auprès des DDT
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Voir les PGRI et SLGRI
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	Sans objet

État des lieux et ambition du territoire

Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)	Suite échanges avec CGDD, le champ d'observation de l'indicateur est réduit aux seuls territoires à risque important d'inondation (TRI)
---	---

Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
Unité	%
Modalités de calcul	<p>Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé, soit $100 - (\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}) / (\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}) \times 100$</p> <p>Voir fiche détaillée sur https://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P104.3_fiche.pdf</p>
Source	Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) – indicateur P 104.3 Voir en lien avec les agences de l'eau.
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	<p>Voir dernier rapport SISPEA : https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2017_VF.pdf</p> <p>Le volume de pertes en eau par fuite sur le réseau (qui inclut la partie des branchements avant compteur) est de l'ordre de 20% du volume introduit dans le réseau de distribution (c'est-à-dire la somme des volumes produits et volumes importés).</p>

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2019	Objectif 2026 <i>A renseigner par le territoire</i>
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	19,90 %	

Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des cours d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des cours d'eau de surface dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire. (Une masse d'eau est comprise dans le territoire si plus de 1% de la masse d'eau est dans le territoire)
Source	Données de la dernière évaluation de l'état des eaux DCE publiée sur le site internet de l'agence de l'eau (Données masse d'eau par masse d'eau)
Périodicité	L'évaluation de l'état des eaux est publiée tous les 6 ans lors de l'état des lieux DCE du bassin
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive-cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2019	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	22,20 %	

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchetteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchetteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul. Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.
Source	Base SINOE Ademe
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Economie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire: <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 • Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 • Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 • Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale • Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010; et de 50% en 2025 • Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 50 % les déchets mis en installations de stockage (2025) • Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire)	Au niveau national, la production de DMA est de 581kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526kg/hab. (Source : Ademe, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2017)

urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	
---	--

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2019	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Tonnage annuel de DMA dont gravats collectés par habitants (kg/hab/an)	567kg / hab / an	
Tonnage annuel de DMA hors gravats collectés par habitants (kg/hab/an)	541 kg / hab / an	

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

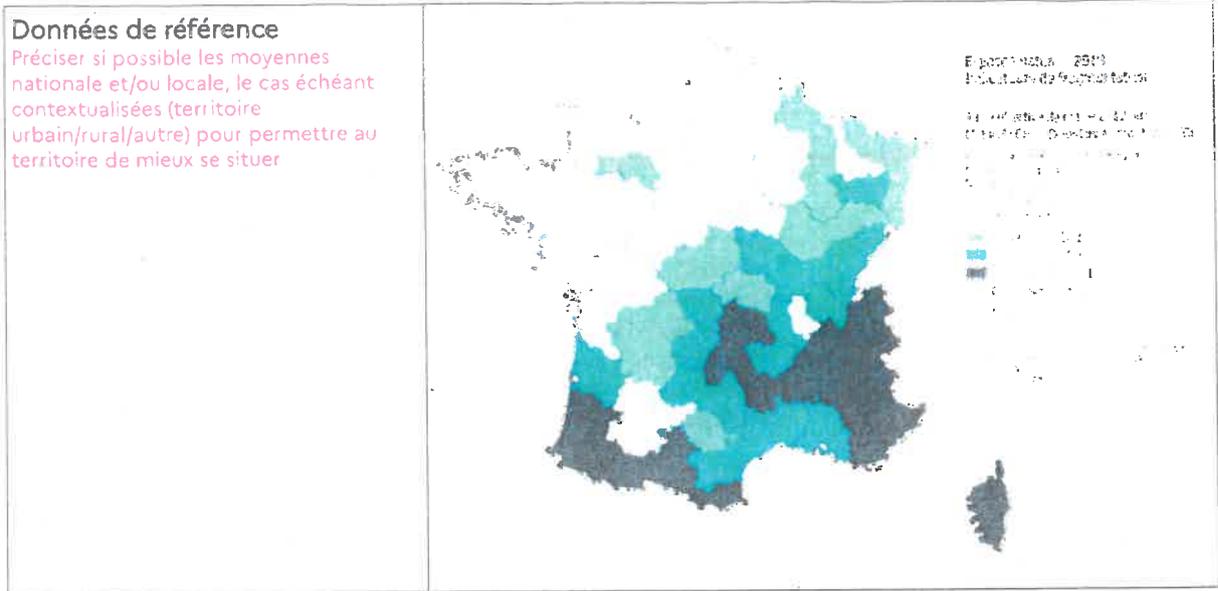
Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO ₂ , NO _x , COVNM, PM _{2,5} , et NH ₃
Unité	t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Source	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%) • No_x (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%) • COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%) • PM_{2,5} (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%) • NH₃ (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET : <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ (objectifs : 2050 = -49%) • NO_x (2050 = -35%) • COVNM (2050 = -1%) • PM_{2,5} (2050 = -32%) • NH₃ (2050 = -9%)
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	Haute-Vienne : <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ (objectifs : 2050 = -49%) • NO_x (2050 = -35%) • COVNM (2050 = -1%) • PM_{2,5} (2050 = -38%) • NH₃ (2050 = -11%)

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2018	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Émission annuelle de SO ₂ sur le territoire (t)	8		5
Émission annuelle de NO _x sur le territoire (t)	494		439
Émission annuelle de COVNM sur le territoire (t)	1277		1270
Émission annuelle de PM _{2,5} sur le territoire (t)	79		71
Émission annuelle de NH ₃ sur le territoire (t)	509		482

Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
Unité	Km ² varie entre 0 (quand le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées, c'est-à-dire entièrement fragmenté) et la superficie totale du territoire d'étude Atotal (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant non fragmenté).
Modalités de calcul	Somme des carrés des surfaces de l'ensemble des patches du territoire d'étude (c'est-à-dire des morceaux d'espaces naturels non fragmentés) rapporté à la surface totale du territoire d'étude.
Source <i>préciser les sources des données locales permettant de renseigner cet indicateur</i>	base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover) à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...) Mise à disposition par le CEREMA – sous réserve
Périodicité <i>préciser la périodicité de mise à jour des données locales permettant de renseigner cet indicateur</i>	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continu
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	



État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des Données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des Données disponibles au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Indicateur de fragmentation du milieu naturel (km²)			

Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Intitulé	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition <i>(sous réserve des modifications apportées par la loi Climat & Résilience)</i>	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Source	Fichiers fonciers - données fiscales retraitées par le CEREMA https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	SRADDET : -50 % de consommation NAF à l'horizon 2030
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2018	Objectif 2026 <i>A renseigner par le territoire</i>
Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	10,2 ha	8,1 ha	

